

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE DRÔMARDÈCHE  
**PARTIE 2 : OBJECTIFS ET STRATÉGIE**



*Séminaire des élus municipaux à Laveyron le 09 janvier  
2020*

Porte de  
**DrômArdèche**  
*Communauté de communes*

Objet	Référence projet	Auteurs	Date
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Communauté de communes Porte de DrômArdèche	Objectifs et stratégie	Communauté de communes Porte de DrômArdèche : Mathilde Fau / Maud Arquillière	19/05/22

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	6
<b>1. PRÉAMBULE .....</b>	<b>7</b>
<b>2. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION .....</b>	<b>8</b>
2.1 Articularion du PCAET avec les plans locaux .....	8
2.1.1 Articularion du PCAET avec la LTECV .....	9
2.1.2 Articularion du PCAET avec la SNBC .....	9
2.1.3 Articularion du PCAET avec le PREPA .....	10
2.1.4 Articularion du PCAET avec le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes .....	10
2.1.5 Articularion du PCAET avec le PRSE3.....	11
2.1.6 Articularion du PCAET avec le SCOT .....	12
2.1.7 Articularion du PCAET avec les PLUi, PLU et PLH .....	12
2.1.8 Articularion du PCAET avec les SAGE .....	13
2.1.9 Articularion du PCAET avec le projet de territoire .....	13
2.2 Un PCAET co-construit.....	14
2.2.1 À retenir.....	14
2.2.2 Phase 1 : Faire émerger des idées sur la base du diagnostic .....	15
2.2.3 Phase 2 : Définir les objectifs, la stratégie et le programme d'actions .....	16
<b>3. OBJECTIFS .....</b>	<b>19</b>
3.1 Synthèse des objectifs .....	19
3.1.1 À retenir.....	19
3.1.2 Émissions nettes de GES.....	20
3.1.3 Autonomie en énergie renouvelable.....	21
3.2 Les objectifs détaillés .....	22
3.2.1 Introduction.....	22
3.2.2 Objectif en matière de réduction des émissions de GES.....	23
3.2.3 Objectif en matière de stockage de carbone .....	27
3.2.4 Objectif en matière de maîtrise de l'énergie.....	29
3.2.5 Objectif en matière de production d'énergies renouvelables .....	32
3.2.6 Objectif en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques...	35
3.2.7 Objectif en matière d'adaptation au changement climatique .....	37
3.2.8 Autres objectifs.....	37
<b>4. STRATÉGIE .....</b>	<b>38</b>
4.1 À retenir.....	38
4.2 La stratégie détaillée .....	39
4.2.1 Logement : un parc ancien à rénover.....	40
4.2.2 Mobilité : vers des modes de déplacements partagés et solidaires .....	41
4.2.3 Énergies renouvelables : un fort potentiel à exploiter et un enjeu d'aménagement du territoire	42
4.2.4 Agriculture : vers une adaptation des pratiques.....	43
4.2.5 Alimentation : prioriser le local et la qualité. ....	44
4.2.6 Ressources naturelles : des richesses à préserver .....	45
4.2.7 Déchets : réduire, réutiliser, recycler .....	46
4.2.8 Entreprises : conforter la transition déjà engagée.....	47
4.2.9 Collectivités exemplaires.....	48

<b>5. ANNEXES.....</b>	<b>49</b>
5.1 Annexe 1 : Extrait du compte rendu du séminaire des élus municipaux sur la thématique « logement ».....	49
5.2 Annexe 2 : Méthodologie de déclinaison des objectifs régionaux en objectifs départementaux.....	50
5.3 Annexe 3 : Objectifs nationaux & régionaux.....	51
5.4 Annexe 4 : Objectifs chiffrés du territoire de Porte de DrômArdèche.....	52
5.5 Annexe 5 : Quantification des actions suivant les hypothèses du scénario retenu pour l’atteinte des objectifs fixés.....	57

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Frise représentant les différentes étapes de concertation et de co-construction du PCAET 14	
Figure 2 : Extrait de ‘Porte de DrômArdèche magazine’ mars-avril 2019.....	15
Figure 3 : Photo du séminaire élus du 09/01/2020.....	15
Figure 4 : Extrait du support présentant les Vice-Présidents référents et associés de Porte de DrômArdèche, pour chacune des thématiques, validé en exécutif le 06/05/2021 .....	16
Figure 5 : Tableau synthétisant les commissions de Porte de DrômArdèche, conviées à participer aux différents ateliers thématiques.....	17
Figure 6 : Évolution prospective des émissions et de l’absorption de GES sur le territoire de Porte de DrômArdèche entre 2010 et 2050, issue de Prosper et ALDO.....	20
Figure 7 : Évolution prospective des consommations et des productions énergétiques du territoire de Porte de DrômArdèche entre 2010 et 2050, issue de Prosper .....	21
Figure 8 : Objectif en matière de réduction des émissions de GES du territoire de Porte de DrômArdèche, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050, en pourcentage d’évolution .....	24
Figure 9 : Évolution prospective des émissions de GES du territoire de Porte de DrômArdèche, en comparaison aux scénarios tendanciel, régional et national, entre 2010 et 2050, issue de l’outil Prosper .....	25
Figure 10 : Évolution prospective des émissions de GES du territoire de Porte de DrômArdèche, par secteur, entre 2010 et 2050, issue de l’outil Prosper .....	26
Figure 11 : Évolution prospective de la séquestration de carbone du territoire de Porte de DrômArdèche en 2050, issue de l’outil ALDO .....	28
Figure 12 : Objectif en matière de réduction des consommations énergétiques du territoire de Porte de DrômArdèche, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050, en pourcentage d’évolution .....	29
Figure 13 : Évolution prospective de la consommation énergétique du territoire de Porte de DrômArdèche, en comparaison aux scénarios tendanciel, régional et national, entre 2010 et 2050, issue de l’outil Prosper .....	30
Figure 14 : Évolution prospective de la consommation énergétique du territoire de Porte de DrômArdèche, par secteur, entre 2010 et 2050, issue de l’outil Prosper .....	31
Figure 15 : Évolution prospective de la production d'ENR du territoire de Porte de DrômArdèche, en comparaison aux scénarios tendanciel, régional et national, entre 2010 et 2050, issue de l’outil Prosper. ....	33
Figure 16 : Évolution prospective de la production d'ENR du territoire de Porte de DrômArdèche, par filière, entre 2010 et 2050, issue de l’outil Prosper .....	34
Figure 17 : Évolution prospective des émissions de polluants du territoire de Porte de DrômArdèche entre 2010 et 2050, issue de l’outil Prosper .....	36
Figure 18 : Impact GES des différents modes de transport du territoire, en 2017.....	41
Figure 19 : Part du secteur l’industriel dans les émissions de GES du territoire, en 2017.....	47
Figure 20 : Extrait du CR du séminaire des élus municipaux de Laveyron du 09/01/2020.....	49
Figure 21 : Extrait du support de présentation de la méthode de déclinaison des objectifs de réduction de la consommation d’énergie à la maille départementale avec l’outil Prosper .....	50

Figure 22 : Objectif de réduction des émissions de GES du territoire de Porte de DrômeArdèche, en ktCO <sub>2</sub> eq/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050 .....	52
Figure 23 : Objectif de réduction des consommations énergétiques du territoire de Porte de DrômeArdèche, en ktCO <sub>2</sub> eq/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050 .....	52
Figure 24 : Objectif de production d'ENR du territoire de Porte de DrômeArdèche, en ktCO <sub>2</sub> eq/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050.....	53
Figure 25 : Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de Porte de DrômeArdèche, en t/an, à horizon 2026, 2030 et 2050 .....	53
Figure 26 : Objectif de réduction des émissions de Nox du territoire de Porte de DrômeArdèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050 .....	54
Figure 27 : Objectif de réduction des émissions de PM <sub>10</sub> du territoire de Porte de DrômeArdèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050.....	54
Figure 28 : Objectif de réduction des émissions de PM <sub>2.5</sub> du territoire de Porte de DrômeArdèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050.....	55
Figure 29 : Objectif de réduction des émissions de COVNM du territoire de Porte de DrômeArdèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050.....	55
Figure 30 : Objectif de réduction des émissions de NH <sub>3</sub> du territoire de Porte de DrômeArdèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050 .....	56
Figure 31 : Objectif de réduction des émissions de SO <sub>2</sub> du territoire de Porte de DrômeArdèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050 .....	56

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

GES : Gaz à Effet de Serre

MDE : Maitrise De l'Énergie

CCPDA : Communauté de Communes Porte de Drômeardèche

ENR : Énergie Renouvelable

# 1. PRÉAMBULE

Le présent document fait suite au diagnostic territorial et constitue la phase d'objectif et de stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial :

- Les **objectifs** en matière de consommation d'énergie, de production ENR, d'émissions de GES, de polluants atmosphériques et de séquestration de carbone : permet de quantifier les engagements du territoire à moyen et long terme (2026, 2030 et 2050), globalement et sectoriellement
- La **stratégie** : reformule les principales orientations, qui seront déclinées en actions dans la 3<sup>ème</sup> partie du rapport

Au préalable, la **méthodologie d'élaboration** du PCAET est présentée.

Concernant le périmètre d'intervention du PCAET, rappelons qu'il s'agit d'une **démarche territoriale**. La stratégie et le plan d'action du PCAET focaliseront donc non seulement sur la gestion du patrimoine de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et l'intégration d'un volet air énergie climat dans chacune de ses compétences, mais également sur la **mobilisation large des acteurs du territoire**.



Un travail **de cohérence entre les objectifs, la stratégie et le programme d'actions** a été réalisé, lorsque cela était possible, afin de :

- Évaluer la pertinence du programme d'actions au regard des objectifs
- Quantifier les actions à mener

Il est détaillé dans le préambule de la partie 3 du rapport : Programme d'actions.

## 2. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

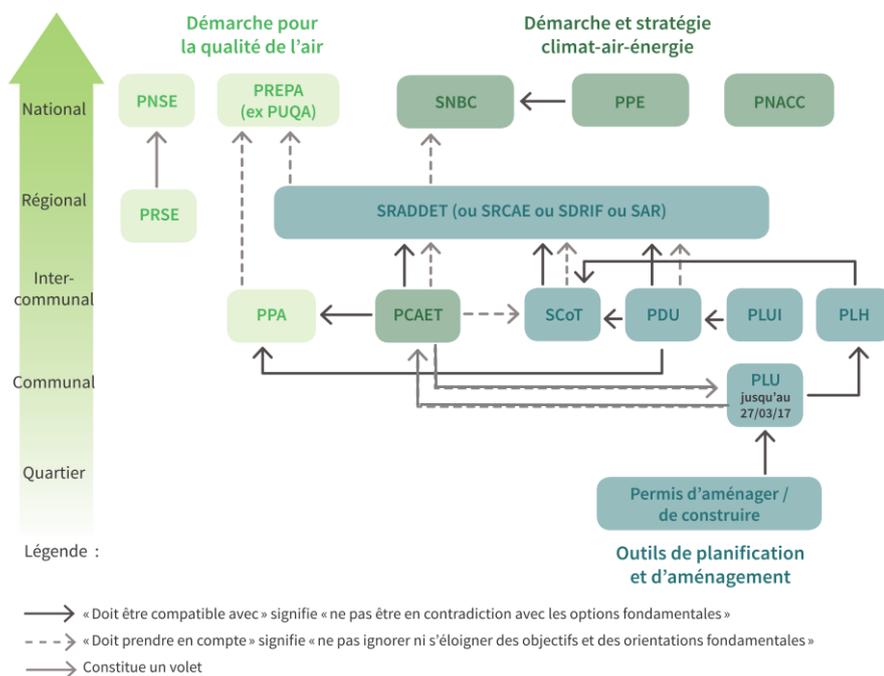
### 2.1 Articulation du PCAET avec les plans locaux

Le PCAET de la communauté de communes s'inscrit dans un contexte de dispositifs locaux qu'il convient de prendre en compte.

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Le PCAET devra :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « *en contradiction avec les options fondamentales* » de ces documents
  - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
  - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
  - Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
  - Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui concerne le périmètre du PCAET

Les objectifs du **SRADDET** et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte



D'autres documents ont été intégré au processus de réalisation du PCAET afin de s'aligner sur les objectifs :

- La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)
- Plan Régional Santé Environnement (PRSE3)
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

Et enfin des documents cadres relatifs à des enjeux sont venus alimenter le travail d'évaluation environnemental :

- Schéma Régional de la Cohérence Ecologique (SRCE annexé au SRADDET)
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Schéma Régional Biomasse
- Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2)

L'ensemble de la construction des scénarios s'est appuyée sur la réglementation nationale et régionale.

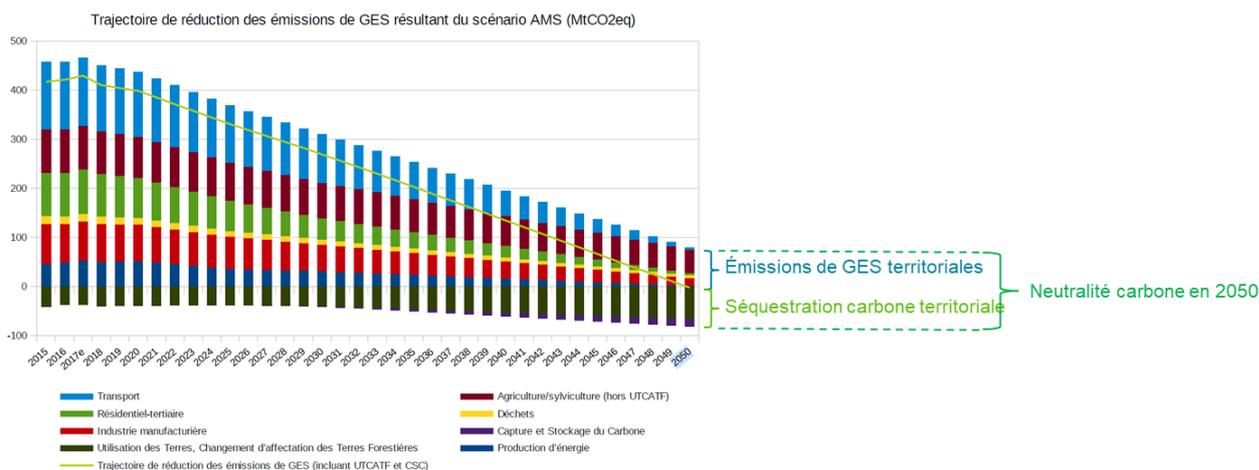
### 2.1.1 Articulation du PCAET avec la LTECV

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) puis renforcés dans la loi énergie climat de 2019 :

- Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- Réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012,
- 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

### 2.1.2 Articulation du PCAET avec la SNBC

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes. L'ambition majeure est de la SNBC est d'atteindre la neutralité carbone en divisant par 6 les émissions de GES et développant la neutralité carbone.



### 2.1.3 Articulation du PCAET avec le PREPA

Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) est également instauré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il fixe les objectifs de réduction ci-dessous :

% Réduction /2005	2020	2025	2030
SO <sub>2</sub>	- 55 %	- 66 %	- 77%
No <sub>x</sub>	- 50 %	- 60 %	- 52%
COVNM	- 43 %	- 47 %	- 52 %
NH <sub>3</sub>	- 4%	- 8%	- 13%
PM <sub>2,5</sub>	- 27 %	- 42 %	- 57 %

### 2.1.4 Articulation du PCAET avec le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, adopté le 20 décembre 2020.

Il met l'accent sur la priorité à apporter à l'environnement et au réchauffement climatique, devenu un véritable « fil rouge » du SRADDET avec des objectifs clairement identifiés :

- Une meilleure gestion de l'eau
- Diminuer les gaz à effet de serre
- Une meilleure maîtrise du foncier
- La production de plus d'énergie renouvelable
- Le développement des modes de transports alternatifs, à commencer par les véhicules hydrogène, vélos et transports en commun.

#### Objectifs de maîtrise de l'énergie

Les objectifs à l'horizon 2030-2050 concernant les questions des consommations énergétiques s'est appuyé sur les objectifs généraux de -15% des consommations globale en 2030 par rapport à 2015 et -34% en 2050.

#### Objectifs des émissions de gaz à effet de serre

Concernant les émissions de GES, le SRADDET fixe les mêmes objectifs sectoriels que ceux de la SNBC, soit -30% des GES (d'origine énergétique et non énergétique) en 2030, par rapport à 2015 et atteindre la neutralité carbone en 2050 (conjuguant une baisse de 75% des émissions de GES).

#### Objectifs de qualité de l'air

Concernant les objectifs de qualité de l'air, le SRADDET fixe aux acteurs du territoire de diminuer les émissions de polluants atmosphériques. Il fixe les objectifs de réduction d'émissions en lien avec le PREPA et par polluants.

## Rappels des objectifs du SRADET

Secteurs	Maîtrise de l'énergie		Emissions de de GES	
	Objectifs 2030 (par rapport à 2015)		Objectifs par rapport à 2015	
	2030	2050	2028	2050
Bâti résidentiel	-23%	-38%	-54%	-87%
Bâti du tertiaire	-12%	-30%	-54%	-87%
Industrie	-3%	-11%	-24%	-75%
Mobilité	-15%	-45%	- 27%	-70%
Agriculture	-24%	-28%	-12%	-50%
Déchets	Pas d'objectifs chiffrés		-33%	-80%
<b>Total</b>	<b>-15%</b>	<b>-34%</b>	<b>-30%</b>	<b>Neutralité carbone</b>

Polluants	Objectifs par rapport à 2015	
	2015-2030	2015-2050
NOX	-44%	-78%
PM10	-38%	-52%
PM2.5	-47%	-65%
COVNM	-35%	-51%
NH3	-5%	-11%
	2005-2030	2005-2050
SO2	-72%	-74%

### 2.1.5 Articulation du PCAET avec le PRSE3

Le Plan régional santé environnement (PRSE) constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement en Auvergne-Rhône-Alpes. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne des habitants de la région.

Issu de la loi de santé publique du 9 août 2004, c'est un outil coconstruit, proposant une feuille de route autour d'objectifs partagés. Il est porté conjointement par l'Etat, le Conseil régional et l'Agence régionale de santé et constitue un volet du projet régional de santé (PRS). Le PRSE3 Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2021 : "Pour un environnement favorable à la santé : Comprendre, réagir, prévenir" a été signé le 18 avril 2018 par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes.

Il se décline en 4 axes et **19 actions-cadres qui viennent décliner ces grands axes**. Il prend en compte de nombreuses thématiques en lien avec la santé dont la qualité de l'air (intérieur et extérieur) ; les pesticides, les pollens, la qualité de l'eau, de l'alimentation, le changement climatique...

Le PCAET devra être, dans la mesure du possible, cohérent et, si possible, contribuer aux objectifs du PRSE3.

### 2.1.6 Articulation du PCAET avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développements durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)<sup>1</sup>.

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche est membre du SCoT des Rives du Rhône.

Le territoire du SCoT compte 152 communes réparties sur 5 départements : Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône. Les 6 intercommunalités concernées par le SCoT des Rives du Rhône sont :

- La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
- La Communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération
- La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo
- La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône
- La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
- La Communauté de Communes du Val d'Ay

Le SCoT des Rives du Rhône a été arrêté lors du Conseil syndical du 28 novembre 2019.

### 2.1.7 Articulation du PCAET avec les PLUi, PLU et PLH

Un Plan Local d'Urbanisme est « *un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement* »<sup>2</sup>. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits.... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Les PLUs et le PLH du territoire doivent être compatibles avec le PCAET. A l'occasion des révisions de ces documents par les communes, des nouveaux critères y seront intégrés notamment pour renforcer une meilleure prise en compte de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » ou encore pour intégrer des projets de végétalisation.

Actuellement, sur le territoire, 27 communes sont concernées par un PLU : Albon, Andance, Andancette, Aneyron, Beausemlant, Champagne, Châteauneuf-de-Galaure, Claveyson, Epinouze, Hauterives, La Motte-de-Galaure, Lapeyrouse-Mornay, Laveyron, Le Grand Serre, Lens-Lestang, Manthes, Moras-en-Valloire, Ozon, Peyraud, Saint Avit, Saint Barthélémy de Vals, Saint Etienne de

<sup>1</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

<sup>2</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

Valoux, Saint Rambert d'Albon, Saint Sorlin en Valloire, Saint Uze, Saint Vallier, et Sarras; et 7 communes sont concernées par une Carte Communale : Arras-sur-Rhône, Eclassan, Fay-le-clos, Mureils, Ponsas, Saint Martin d'Août et Tersanne.

### 2.1.8 Articulation du PCAET avec les SAGE

Parmi les autres documents à considérer, le territoire se situe sur le SAGE Bièvre-Liers-Valloire et le SAGE Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence.

#### Objectifs du SAGE Bièvre-Liers-Valloire :

- Faire en sorte que le SAGE puisse être mis en place
- Atteindre le bon potentiel ou bon état écologique pour les masses d'eau
- Prévenir et gérer le risque d'inondations et submersions par débordements de réseaux
- Accompagner la valorisation et la restauration du patrimoine hydraulique, du petit patrimoine bâti et du patrimoine paysager

#### Objectifs du SAGE Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence :

- Consolider et améliorer les connaissances
- Assurer une gestion quantitative durable et équilibrée
- Maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux
- Conforter la gouvernance partagée et améliorer l'information

### 2.1.9 Articulation du PCAET avec le projet de territoire

Le PCAET du territoire a également pour vocation à être **le projet de transition écologique de la communauté de communes.**

En effet, l'élaboration du **projet de territoire** s'est faite simultanément à celle du PCAET. Ainsi, de nombreux ajustements mutuels ont été possible et ont permis d'aboutir à une programmation cohérente et réaliste.

## 2.2 Un PCAET co-construit

### 2.2.1 À retenir

Sont présentées ici les grandes phases de concertations et de co-constructions réalisées avec l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, élus, partenaires, entreprises et associations.

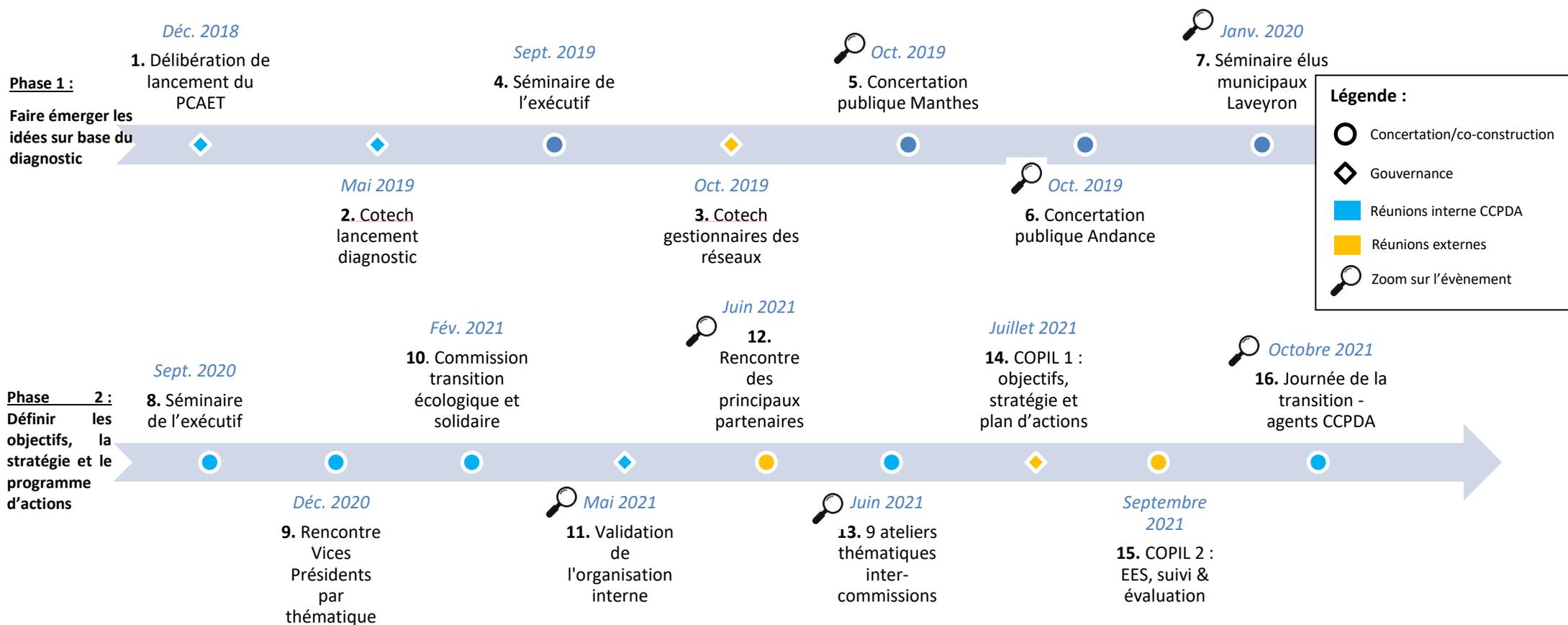


Figure 1 : Frise représentant les différentes étapes de concertation et de co-construction du PCAET

## 2.2.2 Phase 1 : Faire émerger des idées sur la base du diagnostic

### ➤ Zoom sur les événements 5 & 6 : Les concertations publiques

Deux concertations publiques se sont tenues, le 07 octobre 2019 à Manthes et le 10 octobre à Andance, rassemblant plus de 50 participants chacune. L'objectif était de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique, de présenter la démarche du PCAET ainsi que des éléments du diagnostic. S'en est suivi **une riche phase d'échanges** autour de cinq thématiques (logement, déplacements, agriculture, déchets, énergies renouvelables). Les nombreuses idées qui ont émergé ont constitué une base de réflexion pour le séminaire élus.

En parallèle et pour continuer de sensibiliser les habitants, de capter leurs idées et de cerner leurs attentes, plusieurs outils ont été mis en place :

- Une adresse mail dédiée
- Une boîte à idée à l'accueil
- Des articles dans le journal de la Communauté de communes



Figure 2 : Extrait de 'Porte de DrômArdèche magazine' mars-avril 2019

### ➤ Zoom sur l'événement 7 : Le séminaire des élus municipaux à Laveyron

Évènement phare de la concertation, le séminaire du 9 janvier 2020 avait pour but de **recueillir les avis et propositions des conseillers municipaux des 35 communes** du territoire sur les actions pertinentes à mettre en œuvre.

La soirée s'est déroulée en 3 étapes :

- Séance plénière : présentation de la démarche Plan Climat et du diagnostic
- Des ateliers thématiques : échange sur le diagnostic local, les actions existantes sur le territoire et recherche de nouvelles pistes d'actions possibles
- Restitution en plénière : présentation des idées phares issues des échanges en atelier.

Un extrait du compte rendu, très riche en pistes d'actions, est présenté en annexe 1.



Figure 3 : Photo du séminaire élus du 09/01/2020

### 2.2.3 Phase 2 : Définir les objectifs, la stratégie et le programme d'actions

Les objectifs, la stratégie, le programme d'actions ainsi que l'évaluation environnementale stratégique ont été travaillés conjointement et de manière continue et itérative.

Par exemple, à différents moments clés de l'élaboration du PCAET, un bureau d'étude spécialisé en évaluation environnementale stratégique a rendu des avis qui ont été intégrés dans la réflexion globale.

#### ➤ Zoom sur l'événement 11 : Validation de l'organisation interne

Le PCAET est le socle du **projet de transition écologique** du territoire, mais fait également partie intégrante du **projet de territoire de Porte de DrômArdèche**.

Ainsi, au sein de la communauté de communes et dans le but de pouvoir répondre aux objectifs, **une organisation interne adaptée et transversale** a été mise en place :

- Chaque Vice-Président est référent ou associé sur au moins une des 9 thématiques
- Chaque Responsable de pôle est référent d'une thématique au moins
- La plupart des chargés de missions sont en charge d'une action ou plus

Aussi, les Vice-Présidents, les responsables de pôle et les chargés de missions ont participé activement à la définition et à la rédaction de la stratégie et du programme d'action.

Vice-Présidents référents et associés par thématique	
<b>1. Logement</b> : un parc ancien à rénover	→ VP référent : <b>Aline HÉBERT</b> Avec <b>Gérard ORIOL</b> pour le volet renouvellement urbain
<b>2. Mobilité</b> : vers des modes de déplacements partagés et solidaires	→ VP référent : <b>Jérôme CAIRE</b> Avec <b>Marie-Christine PROT</b> pour le volet social
<b>3. Énergies renouvelables</b> : un fort potentiel à exploiter et un enjeu d'aménagement du territoire	→ VP référent : <b>Patricia BOIDIN</b> Avec <b>David BOUVIER</b> pour le volet agricole et <b>Philippe DELAPLACETTE</b> pour le volet aménagement du territoire
<b>4. Agriculture &amp; forêts</b> : vers un changement de pratique	→ VP référent : <b>David BOUVIER</b> VP référent : <b>Patricia BOIDIN</b> Avec <b>Marie-Christine PROT</b> pour le volet social et <b>David BOUVIER</b> pour agriculture
<b>5. Alimentation</b> : prioriser le local et la qualité	→ VP référent : <b>Nicole DURAND</b> Avec <b>Patricia BOIDIN</b> pour la végétalisation des espaces urbains
<b>6. Ressource en eau &amp; espaces naturels</b> : une richesse à préserver	→ VP référent : <b>Patricia BOIDIN</b> avec <b>Laurence PEREZ (SIRCTOM)</b>
<b>7. Déchets</b> : tous mobilisés pour moins jeter et mieux revaloriser	→ VP référent : <b>Aurélien FERLAY</b>
<b>8. Entreprises</b> : conforter la transition déjà engagée	→ VP référent : <b>Frédéric CHENEVIER</b> Avec <b>Florent BRUNET</b> pour les fonds de concours, <b>Christelle REYNAUD</b> pour la sensibilisation/pédagogie
<b>9. Collectivités</b> : être exemplaire !	

Figure 4 : Extrait du support présentant les Vice-Présidents référents et associés de Porte de DrômArdèche, pour chacune des thématiques, validé en exécutif le 06/05/2021

➤ **Zoom sur l'événement 12 : Rencontre des organismes du territoire œuvrant pour la transition**

Par le biais d'entretiens individuels, **des organismes du territoire œuvrant pour la transition** ont été associés à la définition de la stratégie, des objectifs et du programme d'actions. C'est notamment le cas des syndicats d'énergie, de l'ALEC07, des Départements, de la Région ou encore des syndicats comme le SIRCTOM et le SYTRAD.

De plus, un premier travail de **recensement des initiatives du territoire** a été réalisé et a permis de :

- Faire émerger des partenariats
- Mettre en lien différents organismes
- Mettre en valeur des initiatives en les faisant apparaître dans le programme d'action du PCAET

Fort de cette expérience riche en idées et créatrice de lien, une **fiche action spécifique sur le recensement des initiatives** a été ajoutée au programme d'action.

➤ **Zoom sur l'événement 13 : 9 ateliers thématiques inter-commissions**

Pour chacune des thématiques, des **ateliers inter-commissions** ont été organisés afin de **préciser le programme d'actions issu des concertations préalables**.

Ces groupes de travail étaient composés :

- Des Vice-Présidents référents et associés
- Du Responsable de pôle référent
- Des Élus de la commission transition écologique & solidaire
- Des Élus des autres commissions concernées

TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE PORTE DE DROMARDECHE : PRÉCISER LE PROGRAMME D' ACTIONS									
ATELIERS PRÉVUS SUR LA PÉRIODE DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2021									
X = commission pilote									
X = commission associée									
Commissions \ Ateliers	Atelier logement 14/09	Atelier mobilité 28/06	Atelier ENR 06/09	Atelier Agri. & forêt 30/06	Atelier alimentation 09/09	Atelier ressources naturelles 05/07	Atelier déchets 12/07	Atelier entreprise 29/06	Atelier collectivités exemplaires 01/07
Commission transition	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Commission habitat & urbanisme	X		X						
Commission agriculture			X	X	X				
Commission mobilité		X						X	
Commission eau & rivières				X		X			
Commission déchets ménagers					X		X	X	
Commission économie			X					X	
Commission mutualisation					X				X
Commission action sociale	X	X			X		X		
Commission finance									X
Commission culture									X
Commission santé					X				
Commission sport		X							

Figure 5 : Tableau synthétisant les commissions de Porte de DrômArdèche, conviées à participer aux différents ateliers thématiques

### ➤ Zoom sur l'événement 16 : Journée de la transition

Une **journée de la transition** a été organisée avec l'ensemble des agents du siège de la Communauté de communes, avec un double objectif :

- Sensibiliser les agents aux enjeux de la transition écologique
- Les inclure dans le projet de transition écologique de la Communauté de communes

Cette journée s'est déroulée en deux temps forts :

- Une **fresque du climat** animée par des animateurs externes
- La participation pour chaque agent à **2 ateliers** de leur choix (parmi les 9 thématiques proposées) durant lesquels :
  - Ont été présentés la stratégie et le programme d'actions de la thématique
  - Un travail sur les actions en elles-mêmes a été réalisé

### ➤ Relecture

Contrairement au diagnostic qui a été réalisé par un bureau d'étude, l'animation et la rédaction des objectifs, de la stratégie et du programme d'actions a été réalisé en interne. Cette singularité s'explique par l'envie profonde d'avoir un **PCAET personnalisé, au plus proche de la réalité du territoire et approprié par tous.**

Sur les sujets techniques et afin de valider les méthodes employées, **des relectures ont été effectuées par des experts :**

- Objectifs de diminution des consommations énergétiques, des émissions de GES et des polluants atmosphériques, réalisés grâce à l'outil **PROSPER** : relu par Alexandre Chabert, chargé de projet prospective énergétique, Prosper au SIEL42
- Objectifs de séquestration carbone, réalisée grâce à l'outil **ALDO** : relu par Thomas Eglin, coordinateur R&D, Agriculture, Forêt et Gestion Durable des Sols à l'ADEME

**L'évaluation environnementale stratégique** a été réalisée par deux **bureaux d'études** afin d'apporter un **regard extérieur et critique** sur la démarche : Atmoterra (pour l'état initial) et BL évolution (pour le reste).

De plus, tout au long de l'élaboration du PCAET, la communauté de communes a bénéficié du soutien précieux de la DDT26 et notamment d'Alexandre Noailly, ainsi que du syndicat d'énergie de la Drôme grâce aux conseils techniques de Bruno Blanchard et de Maria Colaiacovo notamment sur le sujet des ENR.

Les syndicats d'énergie ont également cofinancé la réalisation du PCAET.

## 3. OBJECTIFS

Cette partie du rapport présente les objectifs que se fixe le territoire de Porte de DrômArdèche à horizon 2026, 2030 et 2050.

### 3.1 Synthèse des objectifs

#### 3.1.1 À retenir

**A horizon 2050, l'objectif du territoire est de diviser par 4 ses émissions nettes de GES** (passer de +550 à +135 kteqCO<sub>2</sub>/an), en :

- **Divisant par 2.5 ses émissions de GES** (passer de +600 à +235 kteqCO<sub>2</sub>/an)
- **Multipliant par 2 la séquestration de carbone** (passer de -50 à -100 kteqCO<sub>2</sub>/an)

Ce scénario a été construit sur la base des objectifs fixés par le **SRADDET** par secteur, grâce aux outils **PROSPER** et **ALDO**. L'ensemble des pourcentages d'évolution sont donnés par rapport à **2015**, conformément au **SRADDET**.

#### Émissions de GES en 2050 :

- ⇒ -60% d'émissions globales (passer de 600 à 235 kteqCO<sub>2</sub>/an)
- ⇒ -70% d'émissions par habitant

*En agissant prioritairement sur l'industrie, mais également sur le transport interne, l'agriculture et le résidentiel.*

#### Séquestration de carbone en 2050 :

- ⇒ Multiplier par 2 la séquestration de carbone du territoire (passer de -50 à -100 kteqCO<sub>2</sub>/an)

*Principalement en préservant et étendant la surface de forêts, en ayant recours à l'agroforesterie et en arborant les zones artificialisées.*

#### Consommation énergétique en 2050 :

- ⇒ -20% de consommation énergétique globale (passer de 2600 à 2000 GWh/an)
- ⇒ -35% de consommation par habitant

*En agissant prioritairement sur le secteur de l'industrie, mais également sur le transport interne, le résidentiel et le tertiaire.*

#### Production d'énergies renouvelables en 2050 :

- ⇒ X6 la production d'ENR (passer de 200 à 1200 GWh/an)
- ⇒ Mix énergétique de 8% d'EnR en 2015 à 60% en 2050

*60% des objectifs seront atteints grâce au projet de chaudière biomasse de l'industrie papetière SAICA. Un effort particulièrement important est à fournir pour les filières méthanisation, éolien et photovoltaïque pour les 40% autres.*

#### Polluants atmosphériques en 2050 :

- ⇒ -45% d'oxyde d'azote (Nox)
- ⇒ -50% COV non méthaniques (COVNM)
- ⇒ -50/-65% de particules fines (PM10 & PM2.5)

### 3.1.2 Émissions nettes de GES

Le graphique ci-après représente l'évolution prospective des émissions nettes de GES (= émission de GES - absorption de GES) sur le territoire :

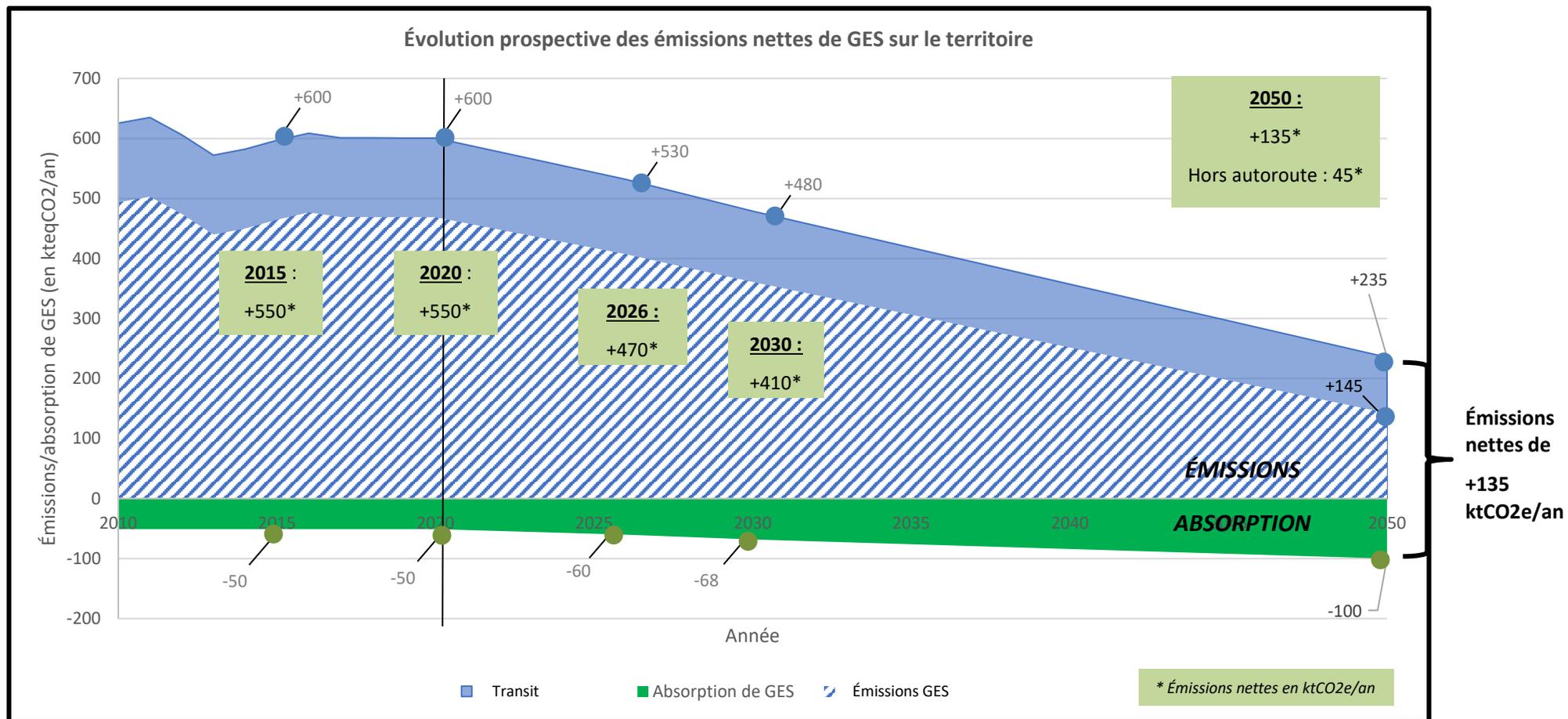


Figure 6 : Évolution prospective des émissions et de l'absorption de GES sur le territoire de Porte de DrômArdèche entre 2010 et 2050, issue de Prosper et ALDO

⇒ L'objectif du territoire est de diviser par 4 ses émissions nettes de GES (passer de +550 ktCO2e/an à +135 ktCO2e/an).

### 3.1.3 Autonomie en énergie renouvelable

Le graphique ci-après représente l'évolution prospective de l'autonomie en ENR (= production d'ENR / consommation énergétique) du territoire :

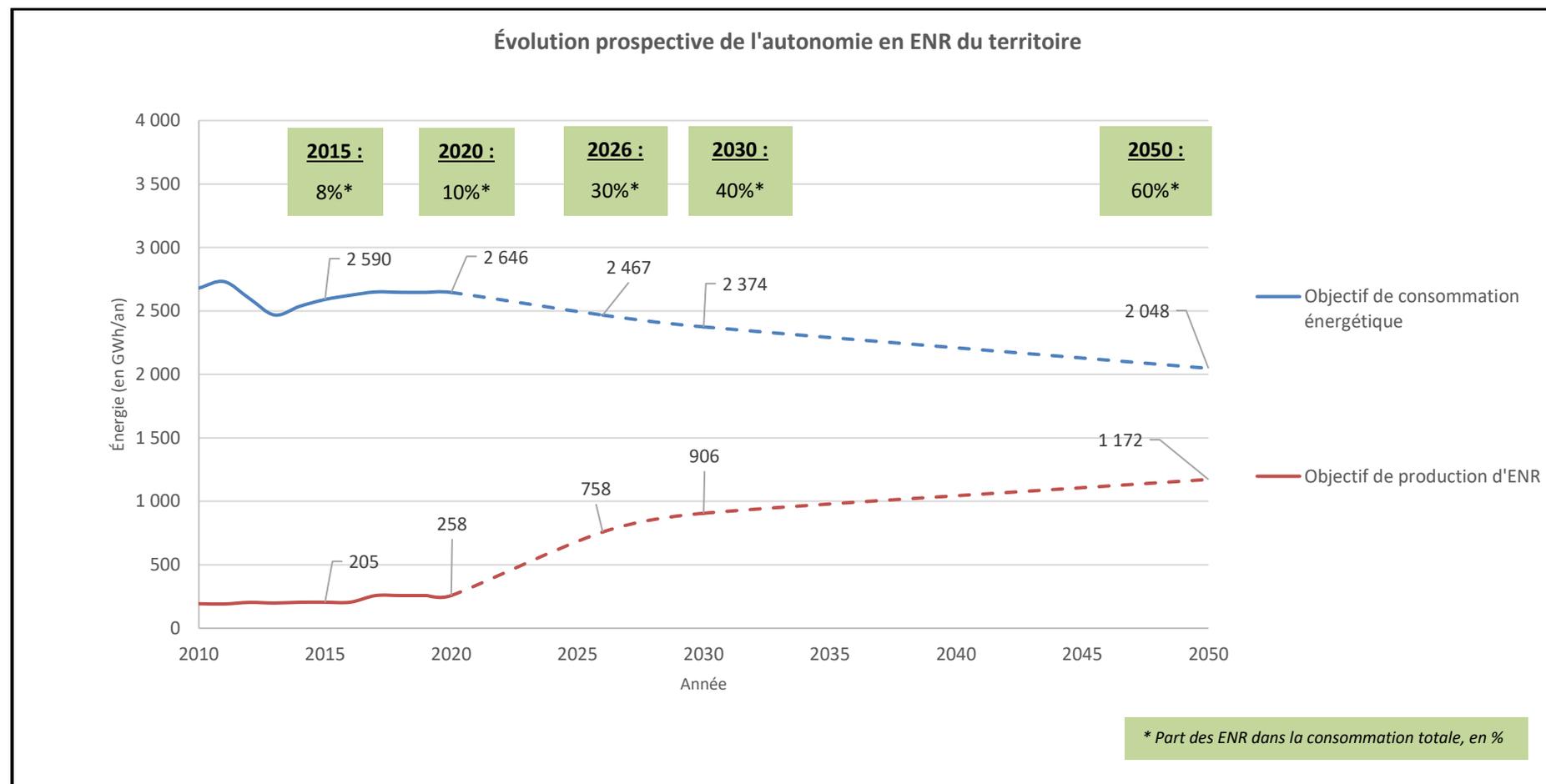


Figure 7 : Évolution prospective des consommations et des productions énergétiques du territoire de Porte de DrômArdèche entre 2010 et 2050, issue de Prosper

⇒ **L'objectif du territoire est d'atteindre un mix énergétique de 60% d'ENR en 2050.**

## 3.2 Les objectifs détaillés

### 3.2.1 Introduction

- **Trois scénarios** différents ont été étudiés grâce à l'outil Prosper :
  - **Le scénario tendanciel** : Il est issu des évolutions connus dans les différents secteurs en poursuivant les tendances observées.  
Par exemple, la prévision **d'évolution démographique du territoire** est identique à la moyenne régionale, soit : **+10% en 2030 et +19% en 2050<sup>3</sup>**.
  - **Le scénario suivant les objectifs nationaux** (présentés en annexe 3 et détaillés dans les paragraphes ci-après) : Il est issu de la LTECV et de la SNBC.
  - **Le scénario suivant les objectifs du SRADET Auvergne-Rhône-Alpes** (présentés en annexe 3 et détaillés dans les paragraphes ci-après) : Il prend en considération les caractéristiques spécifiques du territoire et nuance donc les objectifs nationaux. Ces objectifs sont déclinés à la maille EPCI en tenant compte : du développement démographique, de l'activité économique, des améliorations de la technologie, des législations en cours et des potentiels de chaque territoire. Un exemple de méthodologie de déclinaison est présenté en Annexe 2.
  
- La volonté du territoire est de se fixer **des objectifs ambitieux et réalistes**. Aussi, il a été décidé de suivre la trajectoire **des objectifs fixés par le SRADET Auvergne-Rhône-Alpes par secteur à horizon 2050**, excepté pour :
  - Le transport transit où les objectifs du territoire sont inférieurs à ceux du SRADET de par la présence de l'autoroute A7 : une diminution de 25% des GES (contre -70% fixé au SRADET) et de 10% des consommations énergétiques (contre -45% fixé au SRADET) a été fixée à horizon 2050.  
Bien que des actions comme l'installation de bornes électriques sur l'ensemble des aires d'autoroutes permettra de réduire les émissions de GES et des actions comme la mise en place d'aires de covoiturage à chaque sortie permettra de diminuer à la fois les émissions de GES et les consommations énergétiques, le trafic devrait rester important sur cette portion d'autoroute où les leviers d'actions du territoire sont limités.
  - D'autres légères modifications ont pu être apportées et seront détaillées ci-après.  
Conformément au SRADET, l'ensemble des **pourcentages d'évolution seront donnés par rapport à 2015**.
  
- Les objectifs ont été d'abord définis pour un horizon 2050. Les échéances 2026 et 2030 ont ensuite été déduites de cette simulation et lissées annuellement afin d'avoir des indicateurs annuels clairs et constants.
  
- Quand cela était possible, **chaque objectif est présenté de la manière suivante** :
  - Rappel du contexte national & régional
  - Rappel du contexte du territoire
  - Objectif du territoire
  - Graphique représentant le scénario du territoire comparé aux scénarios tendanciel, régional et national
  - Graphique représentant le scénario du territoire décliné par secteur
 Les objectifs chiffrés, sous forme de tableau conformément au cadre de dépôt du PCAET, sont présentés en annexe 4.

<sup>3</sup> Données issues du Prosper

### 3.2.2 Objectif en matière de réduction des émissions de GES

#### Rappel du contexte national & régional :

Les **objectifs nationaux** visent à diviser par 6 les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 (par rapport à 1990) dans le but d'atteindre la neutralité carbone.

Les **objectifs régionaux** respectent les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) par secteur.

Ils sont présentés en détails en annexe 3.1.

#### Rappel du contexte du territoire :

En scope 3 (comprenant amont, transport et distribution), les émissions de GES du territoire s'élèvent à 16.6 teqCO<sub>2</sub>/habitant, alors que la moyenne nationale est à 7.3 teqCO<sub>2</sub>/habitant<sup>4</sup>.

Cela s'explique notamment par :

- L'importance de **l'industrie** qui émet 40% des GES du territoire
- **L'autoroute** qui émet 20% des GES du territoire

**L'agriculture** ne représente que 2% des consommations du territoire, mais elle pèse pour 9% des émissions de GES (principalement dû aux déjections animales et à l'utilisation d'engrais). Cela fait d'elle un acteur important dans la diminution des émissions de GES.

#### Explication des objectifs du territoire :

Le diagnostic<sup>5</sup> prend en compte les émissions liées au SCOPE 3 tandis que PROSPER et donc les objectifs décrits ci-dessous se basent sur le SCOPE 2 (pour plus d'information, les différents SCOPEs sont présentés [ici](#)). C'est la raison pour laquelle les données issues du diagnostic ne sont pas directement comparables aux données présentées ci-après.

Les légères divergences entre les objectifs SRADDET et ceux du territoire de Porte de DrômArdèche, notamment en ce qui concerne les objectifs de réduction de GES pour les secteurs agriculture, résidentiel et tertiaire, s'expliquent par la méthode utilisée pour de la construction du scénario avec l'outil PROSPER (des syndicats d'énergie).

En effet, PROSPER permet de rentrer une liste d'actions quantifiées, puis il calcule l'impact de ces actions sur la consommation énergétique, la production d'ENR et les émissions de GES. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet une quantification fine et réaliste des actions à réaliser. Son inconvénient est qu'il est difficile de construire un scénario semblable sur l'ensemble des indicateurs (consommation d'énergie, production ENR, émissions de GES) aux objectifs du SRADDET.

En ce qui concerne le secteur du transport transit (qui représente environ 55% de l'impact du transport global sur le territoire), les objectifs du territoire sont inférieurs à ceux du SRADDET de par la présence de l'autoroute A7 : une diminution de 25% des GES (contre -70% fixé au SRADDET) et de 10% des consommations énergétiques (contre -45% fixé au SRADDET) a été fixée à horizon 2050. En effet, bien que des actions comme l'installation de bornes électriques sur l'ensemble des aires d'autoroutes permettra de réduire les émissions de GES et des actions comme la mise en place d'aires de covoiturage à chaque sortie permettra de diminuer à la fois les émissions de GES et les consommations énergétiques, le trafic devrait rester important sur cette portion d'autoroute où les leviers d'actions du territoire sont limités.

Un Zoom sur les actions portées par Vinci Autoroutes est présenté dans la partie 3 du Programme d'Actions.

---

<sup>5</sup> Diagnostic PCAET chapitre 7.2

	2015	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Résidentiel	50	-24%	-34%	-77%
Tertiaire	27	-15%	-26%	-67%
Transport routier	208	-4%	-11%	-45%
Autres transports	4	4%	5%	5%
Agriculture	51	-8%	-14%	-39%
Gestion des déchets	10	0%	-17%	-38%
Industrie	247	-15%	-25%	-76%
Branche énergie	0	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>597</b>	<b>-11%</b>	<b>-20%</b>	<b>-61%</b>

Figure 8 : Objectif en matière de réduction des émissions de GES du territoire de Porte de DrômeArdèche, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050, en pourcentage d'évolution

Le graphique ci-dessous représente les objectifs du territoire en matière de réduction des émissions de GES du territoire, en comparaison au scénario tendanciel et aux objectifs nationaux et régionaux :

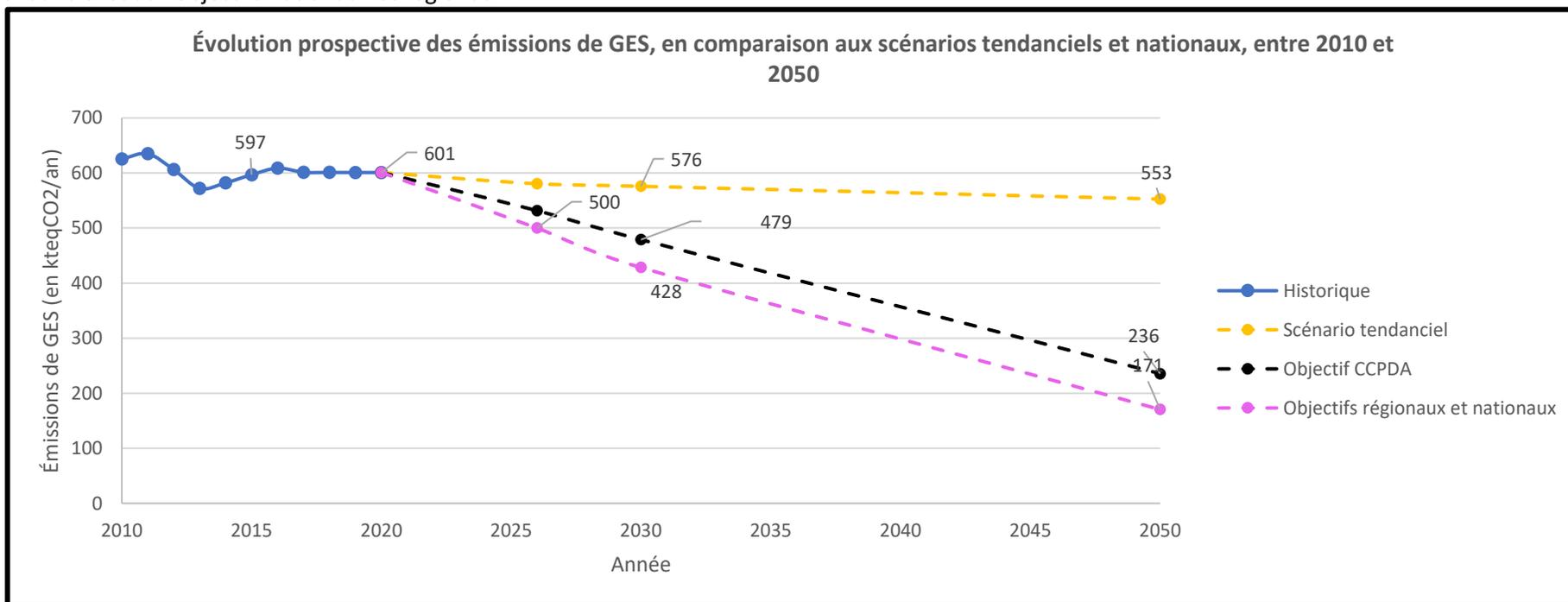


Figure 9 : Évolution prospective des émissions de GES du territoire de Porte de DrômArdèche, en comparaison aux scénarios tendanciel, régional et national<sup>6</sup>, entre 2010 et 2050, issue de l'outil Prosper

Au global, le scénario du territoire de Porte de DrômArdèche est légèrement moins ambitieux que celui du SRADDET en matière de réduction des émissions de GES.

Cela s'explique par le fait que :

- Pour le secteur du transport transit, est appliqué une diminution de 25% des GES, contre -70% fixé au SRADDET,
- Il existe de légères divergences entre les objectifs du territoire et ceux du SRADDET pour certains secteurs, comme expliqué ci-dessus.

<sup>6</sup> Les données ont été obtenues en appliquant les pourcentages de baisse par secteur, compte tenu du poids de chaque secteur sur le territoire de Porte de Dromardèche

Le graphique ci-dessous représente les objectifs du territoire en matière d'émissions de GES par secteur :

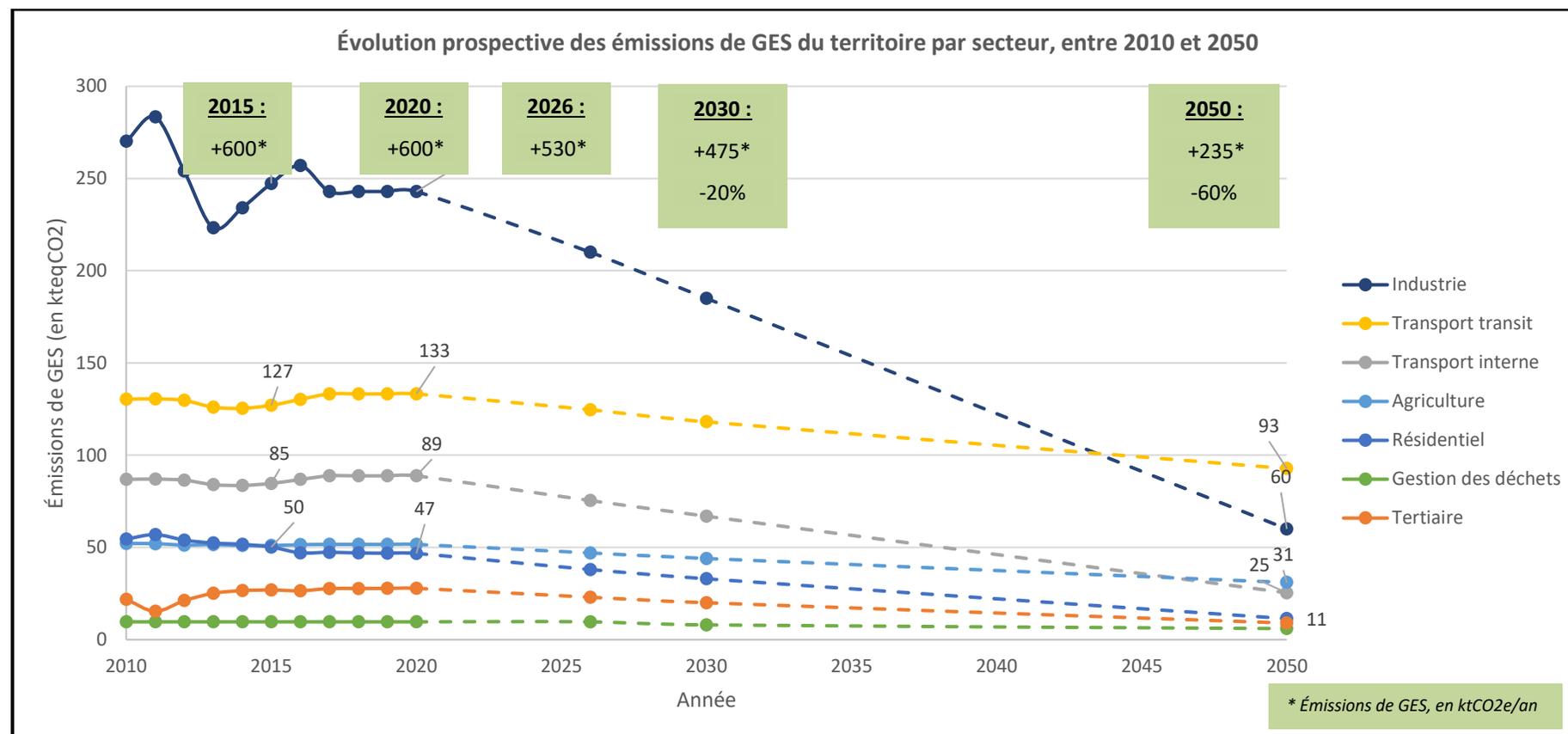


Figure 10 : Évolution prospective des émissions de GES du territoire de Porte de Drôme Ardèche, par secteur, entre 2010 et 2050, issue de l'outil Prosper

L'objectifs du territoire en matière de réduction des émissions de GES est de :

- ⇒ -60% d'émission globale (passer de 600 à 235 kteqCO2/an)
- ⇒ -70% d'émission par habitant

Pour baisser significativement les émissions de GES et atteindre les objectifs fixés, il faut agir en priorité sur **l'industrie**, mais également sur le transport interne, l'agriculture et le résidentiel.

### 3.2.3 Objectif en matière de stockage de carbone

#### Rappel du contexte national & régional :

Les **objectifs nationaux** visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 : un équilibre entre émission et séquestration des gaz à effet de serre anthropiques. La SNBC prévoit une multiplication par deux de la séquestration du carbone.

Les **objectifs régionaux** s'inscrivent dans la trajectoire de l'atteinte du « Zéro Artificialisation Nette » souhaité par la Commission Européenne à l'horizon 2050.

Ils sont présentés en détails en annexe 3.2.

#### Rappel du contexte du territoire :

Le flux de séquestration carbone du territoire est de **-50 kteqCO<sub>2</sub>/an**.

Il est presque exclusivement dû à la croissance de la **forêt** qui couvre 22%<sup>7</sup> du territoire (contre 31%<sup>8</sup> au niveau national) et qui représente un stock de carbone très important. De plus, une récente étude de l'INRA<sup>9</sup> (novembre 2020) montre que, contrairement aux hypothèses réalisées jusqu'à aujourd'hui, les forêts et prairies permanentes existantes voient leur stock de carbone continuer de s'accroître significativement. Leur préservation est donc primordiale.

**Les terres agricoles, qui couvrent 55%<sup>10</sup> de la surface du territoire** soit 24 000 ha environ (59% de grandes cultures, 19% de prairies et 22% d'autres), représente un enjeu majeur du territoire en termes de séquestration carbone.

En parallèle, le SCoT a alloué une capacité de 110 ha pour l'extension de la zone d'activité d'Axe 7 (pour lequel un fond de compensation a été mis en place) et 100 ha pour d'autres zones d'activités.

De plus, il prévoit la création de 4 à 7 nouveaux logements en résidence principale par an pour 1000 habitants, selon la taille de la ville et le contexte local. A horizon 2050, cela représenterait environ 100 ha supplémentaires artificialisés<sup>11</sup>.

Par ailleurs, plusieurs projets visant à réduire l'artificialisation de nouvelles terres sont en cours d'étude, comme par exemple la réhabilitation de friches à proximité de l'hôpital de St Vallier et sur le site « Châtain » à St Vallier. Ces réhabilitations seront destinées à l'activité et au logement.

#### Explication des objectifs du territoire :

Le scénario prospectif de séquestration carbone a été réalisé grâce à l'outil **ALDO** développé par l'ADEME. Alors que cet outil est destiné à réaliser des diagnostics, et grâce au soutien de l'ADEME, **un travail expérimental de prospective** a pu être réalisé dans le but de quantifier le positionnement du territoire vis-à-vis de ses objectifs de séquestration carbone et donc de ses émissions nettes de GES.

Ainsi, l'objectif du territoire est donc de multiplier par 2 sa séquestration carbone, conformément aux objectifs nationaux.

Dans un précédent scénario, la séquestration de carbone avait été multipliée par 2.5 (passer de -50 à -130 kteqCO<sub>2</sub>e/an) et permettait d'atteindre la neutralité carbone hors autoroute. Par souci de réalisme, les chiffres ont été revu à la baisse sur la période PCAET.

<sup>7</sup> Diagnostic du PCAERT p71, données 2012

<sup>8</sup> <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique11>

<sup>9</sup> Étude 4p1000 de l'INRAE : [https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Etude\\_4pour1000\\_RESUME\\_Novembre%202020.pdf](https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Etude_4pour1000_RESUME_Novembre%202020.pdf)

<sup>10</sup> « Portrait agricole du territoire » par la CA26, données 2020

<sup>11</sup> En considérant comme hypothèses : 28 communes avec 2 nouveaux logements/an et 7 communes avec 6 nouveaux logements/ avec une surface de 250m<sup>2</sup> artificialisée en moyenne

Le graphique ci-dessous représente l'objectif en termes de flux de carbone sur le territoire à horizon 2050 :

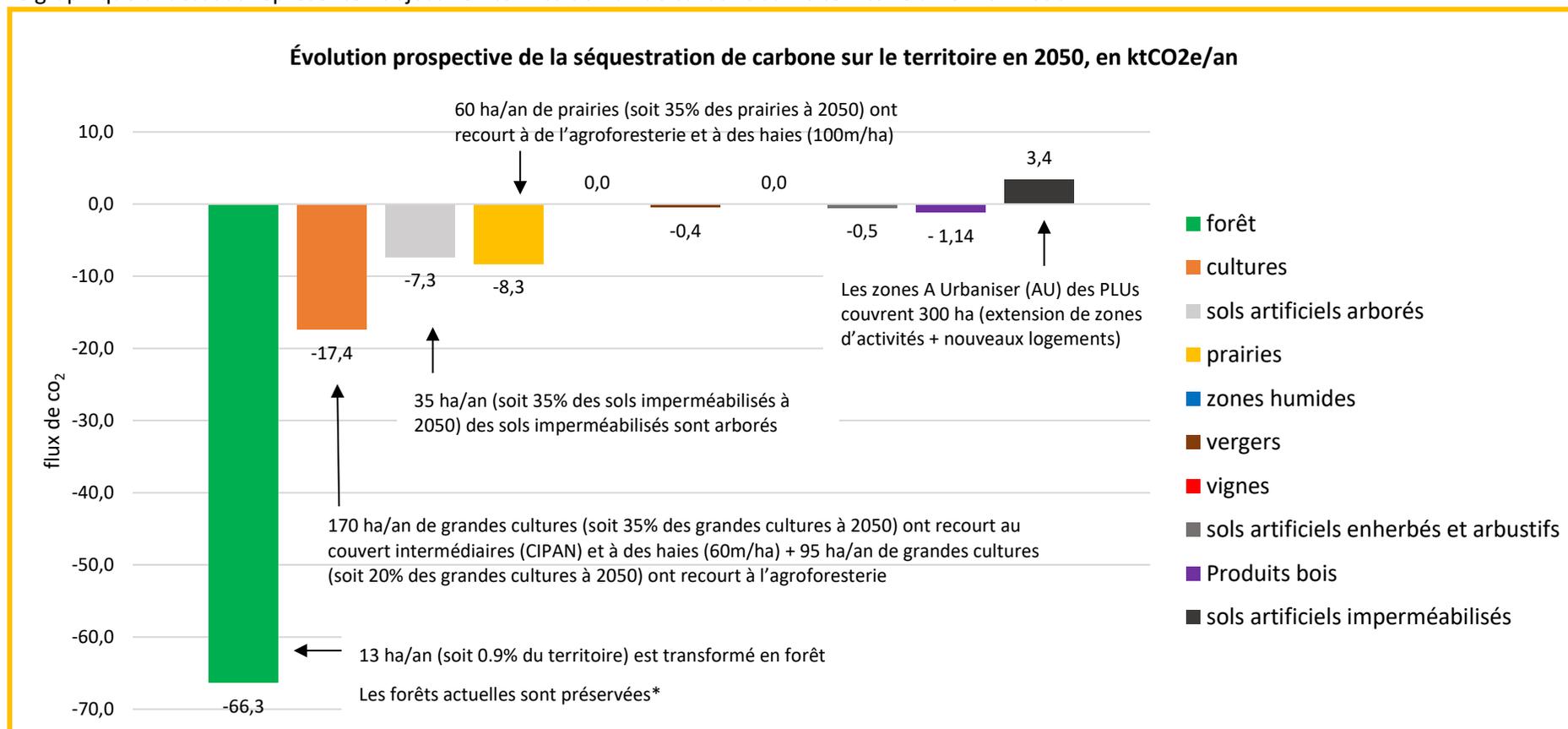


Figure 11 : Évolution prospective de la séquestration de carbone du territoire de Porte de DrômArdèche en 2050, issue de l'outil ALDO

**L'objectif du territoire en matière de séquestration de carbone est de :**

⇒ **X2 la séquestration de carbone du territoire** (passer de -50 à -100 ktCO<sub>2</sub>e/an)

Pour accroître significativement la séquestration de carbone et atteindre les objectifs fixés, il faut en priorité préserver et étendre la surface de forêts, avoir recours à l'agroforesterie et arborer les zones artificialisées.

### 3.2.4 Objectif en matière de maîtrise de l'énergie

#### Rappel du contexte national & régional :

Les **objectifs nationaux** visent une baisse de 20% des consommations énergétiques à horizon 2030 (par rapport à 2012) et de 50% à horizon 2050.

Les **objectifs régionaux** sont de -15% de consommation globale en 2030 et de -34% en 2050.

Ils sont présentés en détails en annexe 3.3.

#### Rappel du contexte du territoire :

**L'industrie représente 45% des consommations énergétiques du territoire.** A titre de comparaison, l'industrie pèse pour 5% seulement des consommations en Auvergne Rhône Alpes. C'est une caractéristique forte et spécifique du territoire, qui donne à l'industrie un rôle majeur dans la diminution des consommations du territoire.

L'industriel SAICA paper représente environ 80% des consommations du secteur industriel<sup>12</sup>.

**Le transport lié au transit pèse pour 20% des consommations** et est principalement dû à l'autoroute qui traverse le territoire du Nord au Sud.

#### Explication des objectifs du territoire :

Les **objectifs du territoire** en matière de maîtrise de l'énergie suivent les objectifs du SRADDET Auvergnés-Rhône-Alpes pour chacun des secteurs (à l'exception du **transport**, comme évoqué en introduction).

	2015	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Résidentiel	369	-18%	-23%	-39%
Tertiaire	166	-7%	-12%	-30%
Transport routier	835	-3%	-8%	-24%
Autres transports	50	4%	-11%	-42%
Agriculture	39	-16%	-24%	-28%
Gestion des déchets	0	0%	0%	0%
Industrie	1 131	-1%	-2%	-10%
Branche énergie	0	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>2 590</b>	<b>-5%</b>	<b>-8%</b>	<b>-21%</b>

Figure 12 : Objectif en matière de réduction des consommations énergétiques du territoire de Porte de DrômArdèche, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050, en pourcentage d'évolution

<sup>12</sup> [http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524\\_FEI.pdf](http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524_FEI.pdf)

Le graphique ci-dessous représente les objectifs du territoire en termes de maîtrise de l'énergie, en comparaison au scénario tendanciel et aux objectifs nationaux et régionaux :

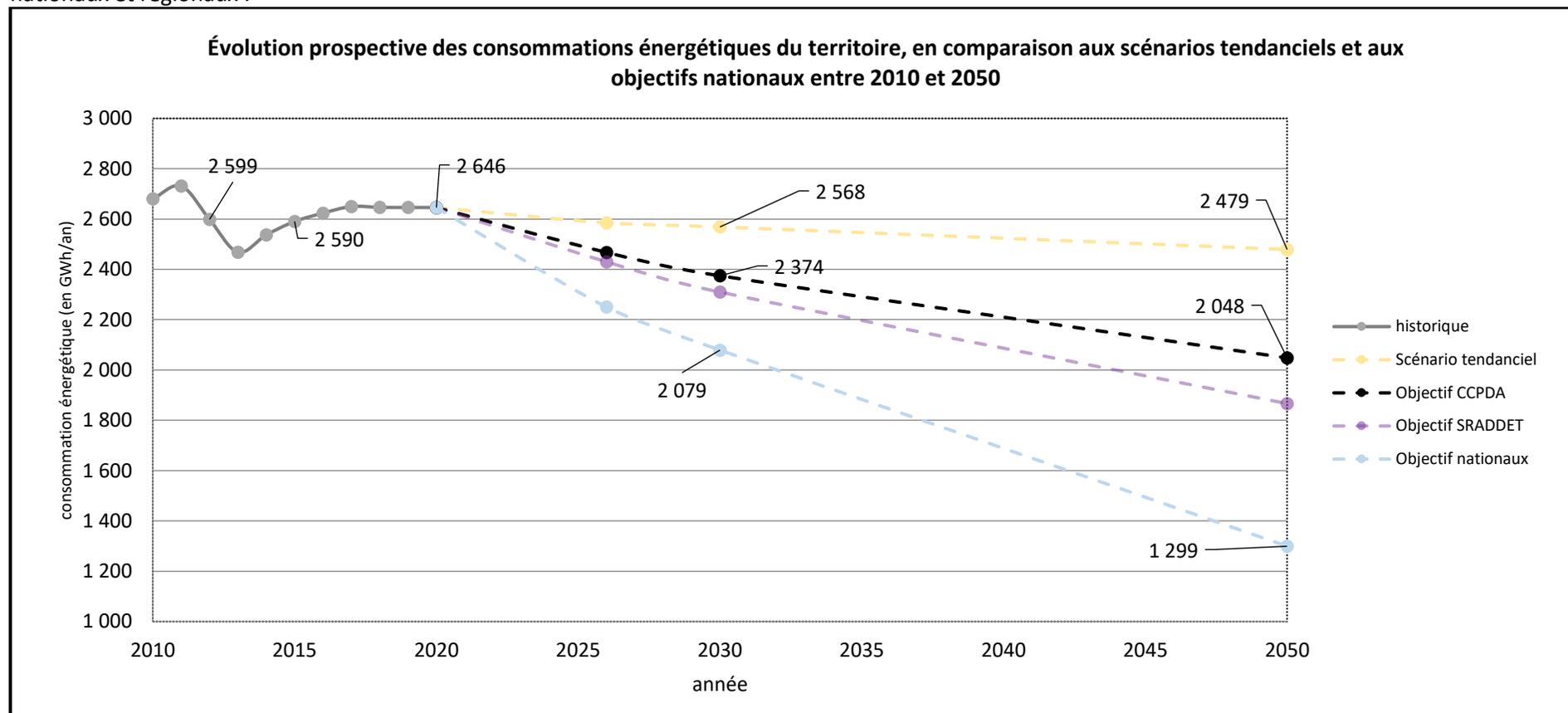


Figure 13 : Évolution prospective de la consommation énergétique du territoire de Porte de DrômArdèche, en comparaison aux scénarios tendanciel, régional et national, entre 2010 et 2050, issue de l'outil Prosper

Au global, le scénario du territoire de Porte de DrômArdèche est légèrement moins ambitieux que celui du SRADDET en matière de maîtrise de l'énergie.

Cela s'explique par le fait que : pour le secteur du transport transit, est appliqué une diminution de 10% de la consommation énergétique, contre -45% fixé au SRADDET.

Le graphique ci-dessous représente les objectifs du territoire en termes de maîtrise de l'énergie, par secteur :

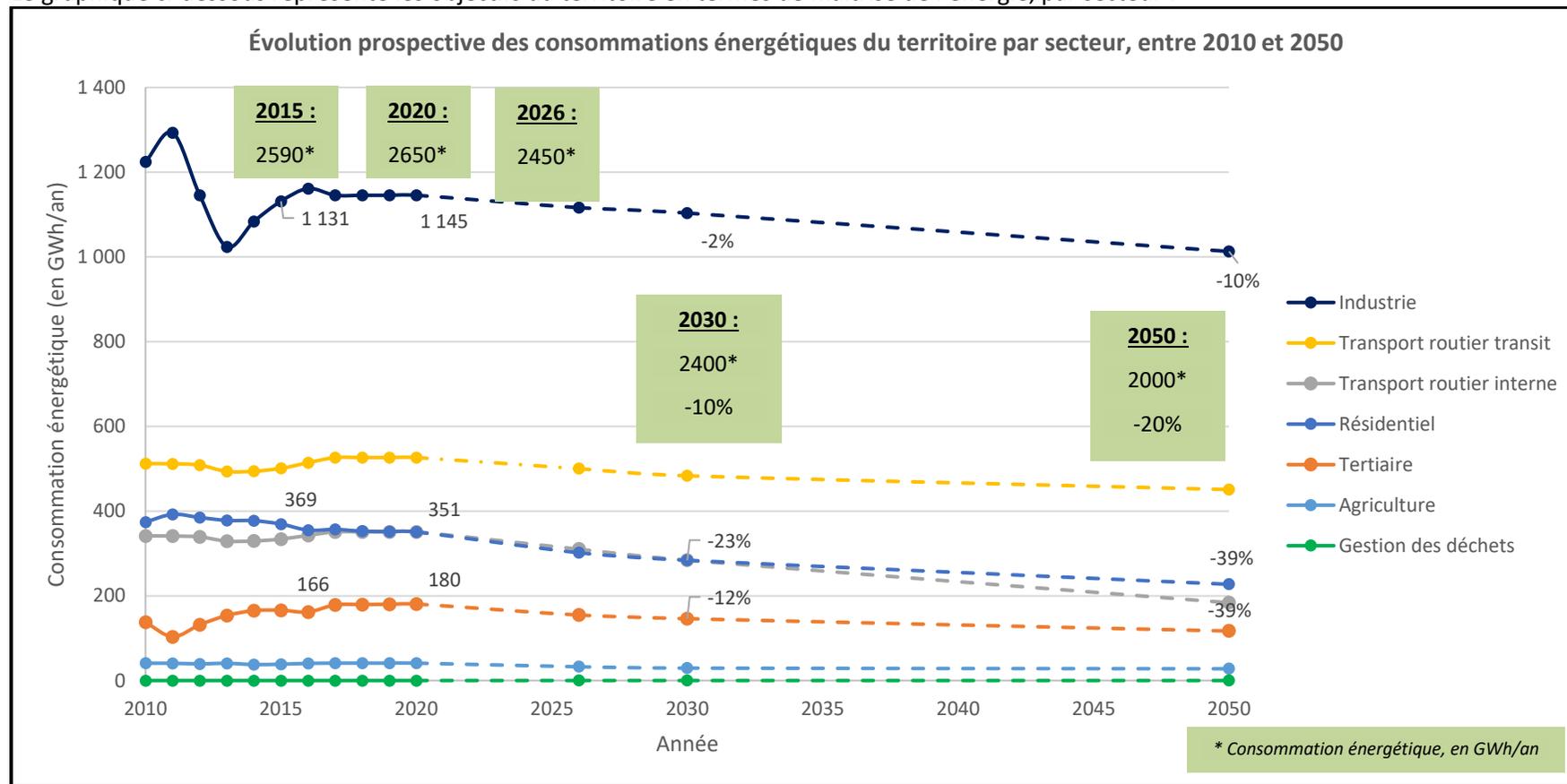


Figure 14 : Évolution prospective de la consommation énergétique du territoire de Porte de Drôme Ardèche, par secteur, entre 2010 et 2050, issue de l'outil Prosper

Les objectifs du territoire en matière de maîtrise de l'énergie sont de :

- ⇒ -20% de consommation énergétique globale (passer de 2600 à 2000 GWh/an)
- ⇒ -35% de consommation par habitant

Pour baisser significativement les consommations énergétiques et atteindre les objectifs fixés, il faut agir en priorité sur l'industrie, mais également sur le transport interne, le résidentiel et le tertiaire.

### 3.2.5 Objectif en matière de production d'énergies renouvelables

#### Rappel du contexte national & régional :

Les **objectifs nationaux** prévoient que la part des énergies renouvelables représente 32% de la consommation finale brute en 2030.

Les **objectifs régionaux** sont détaillés par filière en annexe 3.4.

#### Rappel du contexte du territoire :

**La part de la production d'énergies renouvelables représente actuellement 10%<sup>13</sup> des consommations du territoire**, contre 16%<sup>14</sup> au niveau national.

Sur le territoire, les deux énergies les plus développées sont **l'éolien et le bois énergie** (respectivement 37% et 36% de la production d'ENR).

#### Explication des objectifs du territoire :

Les **objectifs du territoire** suivent les objectifs par filière du SRADDET, excepté pour le bois énergie pour lequel les objectifs du territoire sont supérieurs à ceux du SRADDET. Cela s'explique par le fait que l'industriel SAICA a un projet en cours de chaudière biomasse qui générera 500 GWh/an<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Données de l'ORCAE

<sup>14</sup> <http://reseaux-chaaleur.cerema.fr/chiffres-cles-des-energies-renouvelables-edition-2019>

<sup>15</sup> [http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524\\_FEI.pdf](http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524_FEI.pdf)

Le graphique ci-dessous représente les objectifs du territoire en termes de production d'ENRs, en comparaison au scénario tendanciel et aux objectifs nationaux et régionaux, entre 2010 et 2050 :

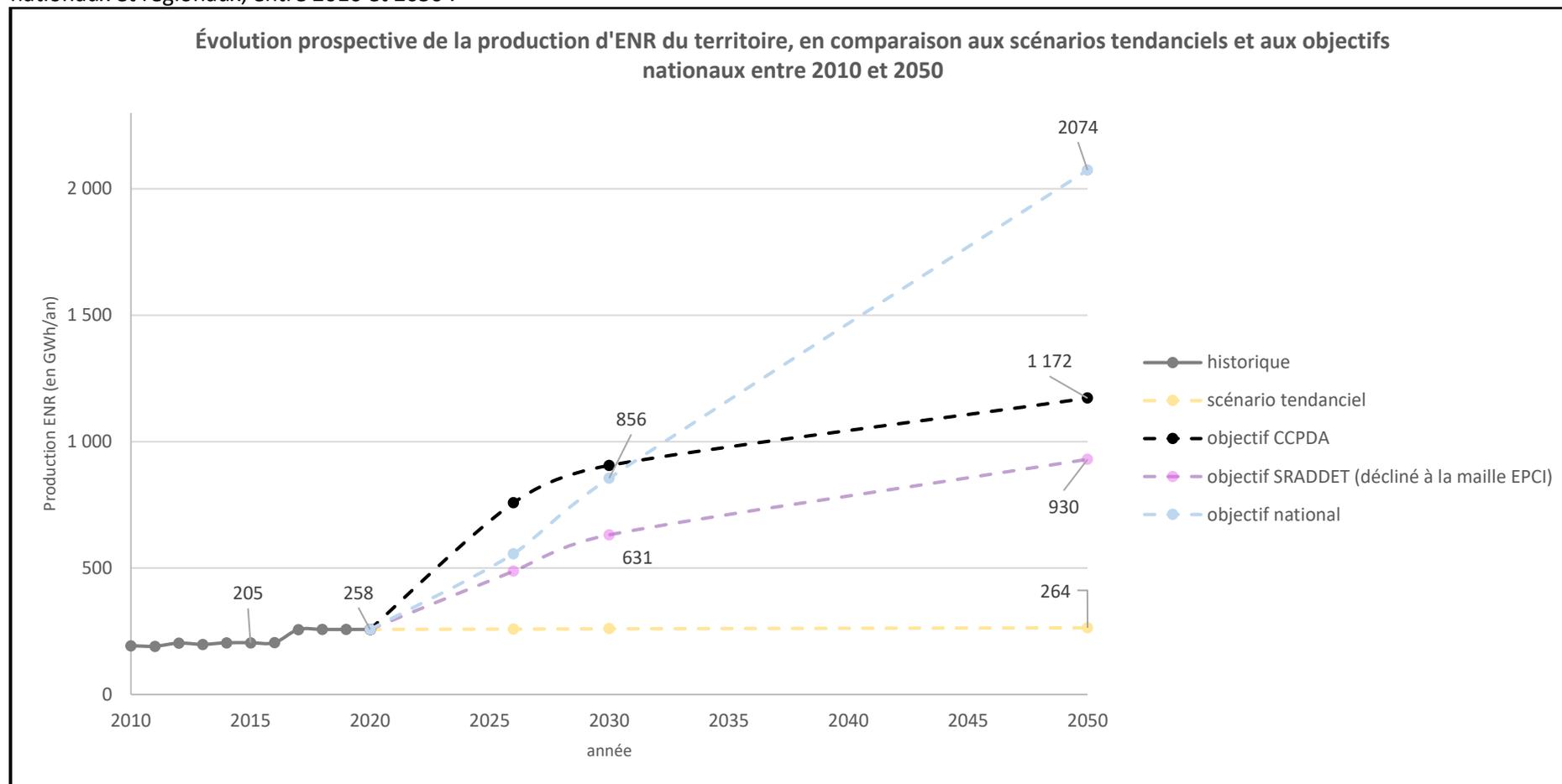


Figure 15 : Évolution prospective de la production d'ENR du territoire de Porte de DrômArdèche, en comparaison aux scénarios tendanciel, régional et national, entre 2010 et 2050, issue de l'outil Prosper.

Au global, le scénario du territoire de Porte de DrômArdèche est plus ambitieux que celui du SRADDET en matière de production d'ENR. Cela s'explique par le développement rapide et important de la filière bois-énergie, permis par le projet de chaudière biomasse de l'industriel SAICA.

Le graphique ci-dessous représente les objectifs du territoire en termes de production d'ENRs, par secteur entre 2010 et 2050 :

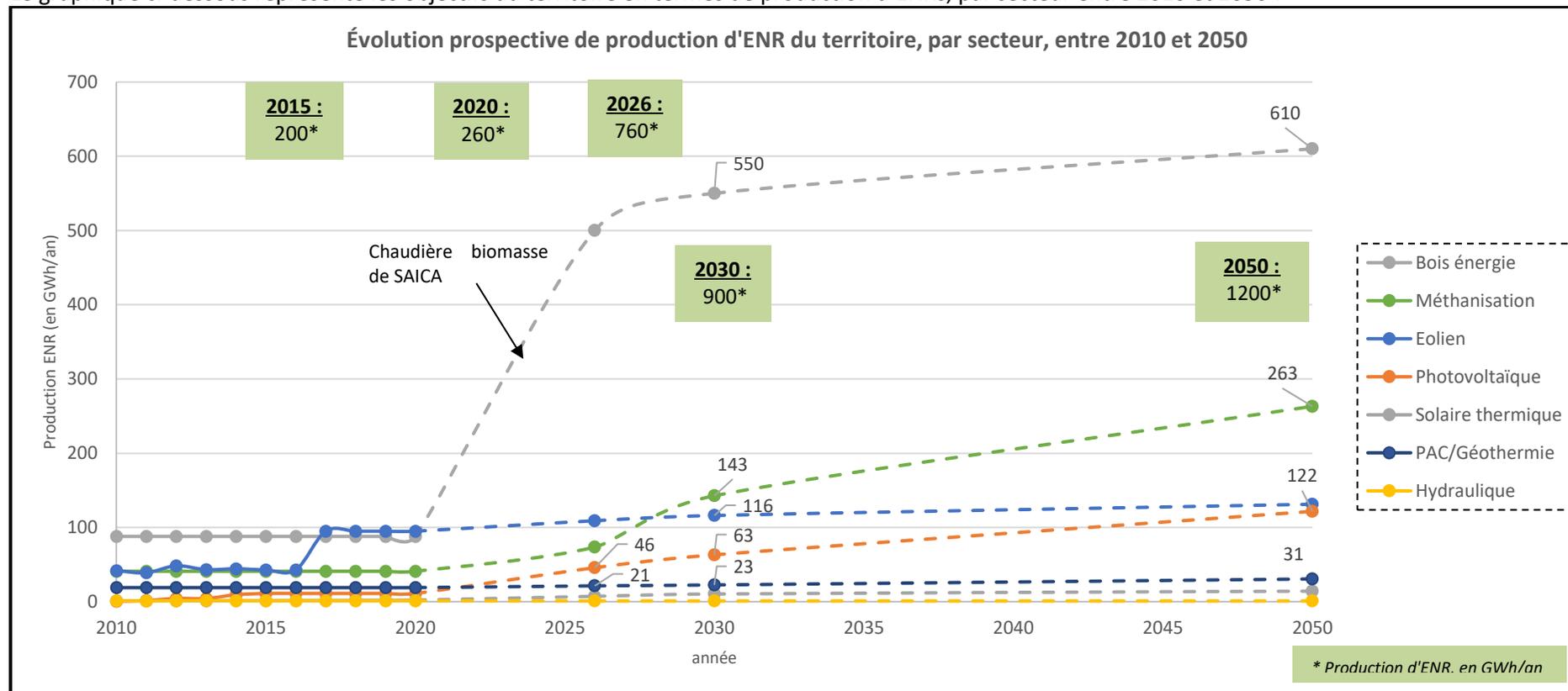


Figure 16 : Évolution prospective de la production d'ENR du territoire de Porte de DrômArdèche, par filière, entre 2010 et 2050, issue de l'outil Prosper

**L'objectif du territoire en matière de production d'énergie renouvelable est de :**

⇒ **X6 la production d'ENR** (passer de 200 à 1200 GWh/an)

Le projet de **chaudière biomasse de SAICA** va permettre d'atteindre les objectifs de la filière bois énergie<sup>16</sup> et **60% des objectifs globaux**. Un effort particulièrement important est à fournir pour les filières **méthanisation, éolien et photovoltaïque** pour les 40% autres.

<sup>16</sup> [http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524\\_FEI.pdf](http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524_FEI.pdf)

### ➤ Objectifs en matière de livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur

Aujourd'hui, il n'y a **pas réseau de chaleur** sur le territoire.

D'après le diagnostic, **quelques équipements tertiaires** pourraient permettre de développer des petits réseaux de chaleur.

La **chaleur fatale des entreprises** pourrait également être valorisée par réseaux de chaleur. Cependant, elle se heurte à des contraintes, présentées en p165 du diagnostic.

### ➤ Objectifs en matière d'évolution coordonnées des réseaux énergétiques

Le dimensionnement des réseaux est une étape essentielle pour déployer une stratégie de développement des énergies renouvelables.

Les objectifs en matière de production d'ENR et les projets potentiels identifiés seront **remontés à des échelles plus grandes (S3RENR)**, afin de mutualiser les réflexions, efforts et investissements sur le réseau.

Aussi, à chaque étape de planification, d'étude d'opportunité, d'étude de faisabilité ou de mise en œuvre de projet ENR, **des échanges seront organisés entre collectivités, GRDF, ENEDIS, les syndicats d'énergie et les producteurs d'énergie renouvelables** afin d'anticiper les besoins et de faire évoluer les réseaux énergétiques de manière coordonnée.

De plus, une action prioritaire du programme d'actions est la réalisation d'un **schéma de développement des énergies renouvelables**. Il permettra notamment de faire remonter les contraintes existantes en termes de raccordement au réseau.

## 3.2.6 Objectif en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques

### Rappel du contexte national & régional :

Les **objectifs nationaux & régionaux** sont déclinés par polluants et sont présentés en Annexe 5.3.

### Rappel du contexte du territoire :

Le SRADDET préconise de porter une attention particulière aux territoires concernés par des dépassements de seuil des recommandations sanitaires de l'OMS.

Sur le territoire, c'est le cas ponctuellement pour les polluants suivants :

- L'ozone (O3), issu de la réaction chimique entre :
  - Les **oxydes d'azote (NOx)** : principalement dû au transport routier (à 69%) et donc à l'autoroute,
  - Les **Composés Volatils Non Méthaniques (COVNM)** : principalement dû au secteur résidentiel (notamment lié au chauffage au bois) et à l'industrie (notamment lié à l'utilisation de solvants).
- **Les particules fines (PM10 & PM2.5)** : principalement dû au chauffage au bois (et dans une moindre mesure au fioul) du secteur résidentiel, à l'industrie et au transport routier.

### Explication des objectifs du territoire :

Les objectifs du territoire en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques suivent les **objectifs du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes** pour chacun des polluants et des secteurs.

Une exception est faite au transport routier où le pourcentage de baisse des émissions n'est appliqué qu'au transport routier interne<sup>17</sup>, comme expliqué en introduction.

<sup>17</sup> Le transport interne est estimé à 35% des émissions du transport routier (ce pourcentage est estimé à partir des consommations énergétiques de chaque secteur).

Le graphique ci-dessous représente les objectifs du territoire en matière d'émission de polluants atmosphériques par polluant :

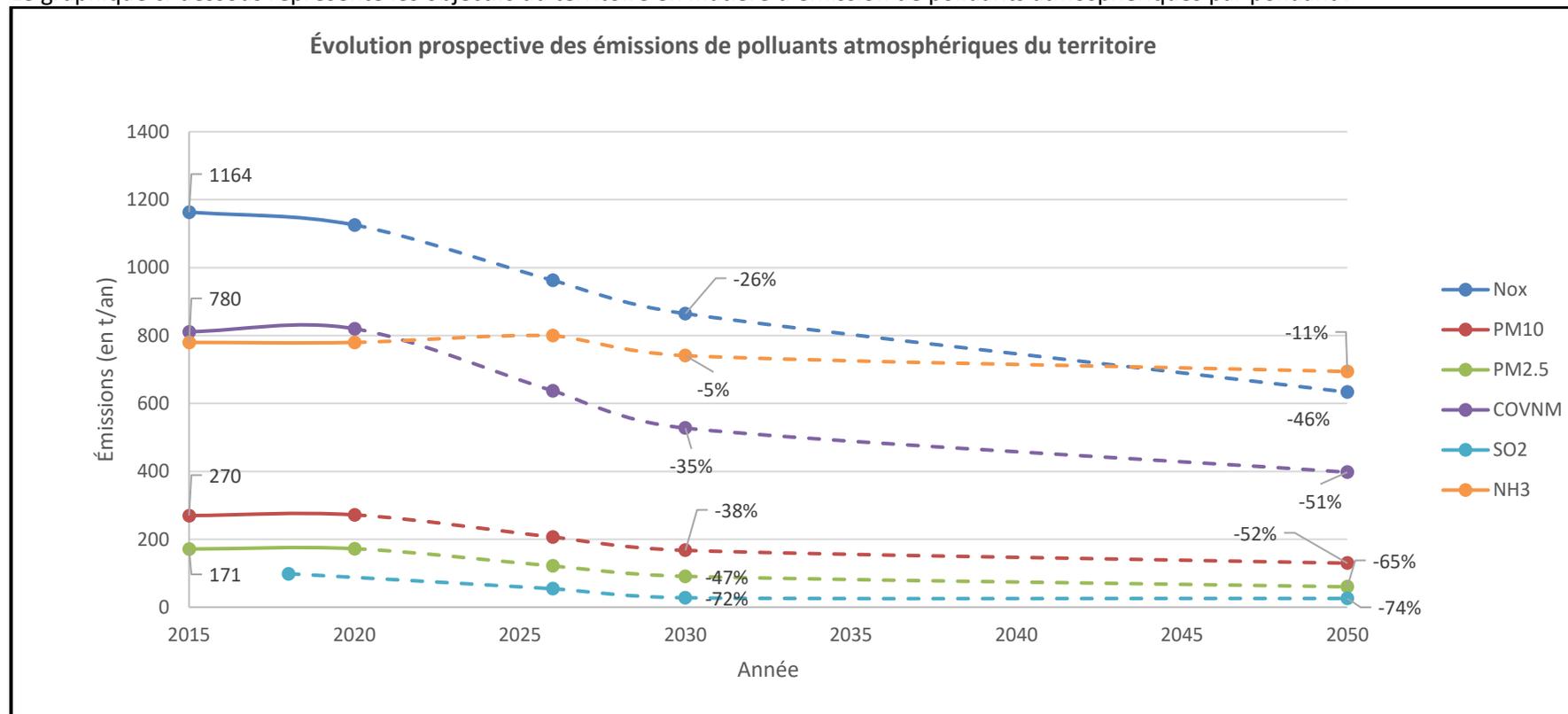


Figure 17 : Évolution prospective des émissions de polluants du territoire de Porte de DrômArdèche entre 2010 et 2050, issue de l'outil Prosper

**Les objectifs du territoire en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2050 sont de :**

- ⇒ **-45% d'oxyde d'azote (Nox)**
- ⇒ **-50% COV non méthaniques (COVNM)**
- ⇒ **-50/-65% de particules fines (PM10 & PM2.5)**

Le programme d'actions s'attaque donc aux secteurs les plus critiques, notamment en : agissant spécifiquement sur les systèmes de chauffage au bois ancien et au fioul, en favorisant l'utilisation de voitures électriques, en soutenant les projets d'entreprises en lien avec la transition écologique ou en adaptant les pratiques agricoles. Ainsi, **23 fiches actions** traitent de ce sujet.

### 3.2.7 Objectif en matière d'adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique est l'un des grands enjeux de ce PCAET.

En effet, le diagnostic a montré que le territoire allait principalement être exposé à : des **sècheresses**, une **augmentation des températures** de l'air, des **vagues de chaleur**, des **feux de forêts** et de broussailles, mais également à des **inondations** ou encore à des **modifications du cycle des gelées**.

La stratégie d'adaptation aux changements climatiques du territoire de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche repose donc sur ce constat et s'attaque aux secteurs les plus vulnérables du territoire au regard des évolutions climatiques :

- La **préservation de la ressource en eau**
- La **gestion durable des forêts**
- Le développement d'une **alimentation locale**
- L'adaptation des **pratiques agricoles**
- La lutte contre les **ilots de chaleurs**
- La **rénovation énergétique** des logements et des bâtiments publics pour améliorer notamment le **confort d'été**
- La prévention des **inondations**, notamment grâce au PAPI

Ainsi, **14 fiches actions** traitent de ce sujet.

### 3.2.8 Autres objectifs

#### ➤ Objectifs en matière de productions bio sourcées à usages autres qu'alimentaires

Le territoire veut œuvrer afin de promouvoir la consommation de produits locaux, de privilégier l'utilisation de **biomatériaux** notamment dans le secteur de la construction et de **développer la filière bois-énergie**.

Aussi, plusieurs actions auront un impact sur la **production bio sourcées à usages autres qu'alimentaires** :

- **Développer la filière bois** à la suite du schéma de développement des énergies renouvelables
- **Former les professionnels du bâtiment** à l'utilisation de matériaux biosourcés (notamment le bois)
- **Rénover les bâtiments publics** en privilégiant les matériaux biosourcés
- Inclure des **clauses environnementales dans les marchés publics** sur le sujet des matériaux biosourcés
- Sensibiliser dans le cadre d'une stratégie de **communication globale**

Ainsi, **3 fiches actions** traitent de ce sujet.

## 4. STRATÉGIE

Cette partie du rapport présente la stratégie, par thématique, du territoire.

### 4.1 À retenir

La stratégie du territoire se décline autour de 9 thématiques :

#### 1. Logement : un parc ancien à rénover

- 1.1. Sensibiliser à la rénovation et à la sobriété énergétique
- 1.2. Accélérer la rénovation énergétique du logement
- 1.3. Agir spécifiquement sur les systèmes de chauffage à énergie fossile et au bois ancien

#### 2. Mobilités : vers des modes de déplacements partagés et solidaires

- 2.1. Dynamiser les deux pôles gares
- 2.2. Développer les modes actifs de déplacement
- 2.3. Faire de la voiture un mode de transport partagé et solidaire
- 2.4. Développer le transport multimodal des entreprises

#### 3. Énergies renouvelables : un fort potentiel à exploiter et un enjeu d'aménagement du territoire

- 3.1. Organiser le développement des énergies renouvelables
- 3.2. Accompagner les projets ENR structurants
- 3.3. Favoriser la mise en œuvre de projets individuels d'ENR

#### 4. Agriculture : vers une adaptation des pratiques

- 4.1. Adapter les pratiques au changement climatique
- 4.2. Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais azotés
- 4.3. Développer les puits de carbone agricoles

#### 5. Alimentation : prioriser le local et la qualité

- 5.1. Améliorer la qualité et la proximité de l'alimentation dans la restauration collective
- 5.2. Définir et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial

#### 6. Ressources naturelles : des richesses à préserver

- 6.1. Préserver notre ressource en eau
- 6.2. Planter des arbres
- 6.3. Préserver les espaces naturels et la biodiversité

#### 7. Déchets : réduire, réutiliser, recycler

- 7.1. Agir sur les déchets du grand public
- 7.2. Agir sur les déchets des acteurs économiques

#### 8. Entreprises : conforter la transition déjà engagée

- 8.1. Soutenir les projets en lien avec la transition écologique
- 8.2. Être exemplaire dans l'aménagement des nouvelles zones d'activités
- 8.3. Former les professionnels du bâtiment aux nouveaux enjeux

#### 9. Collectivités : être exemplaire

- 9.1. Former, informer pour créer une dynamique autour de la transition écologique
- 9.2. Rendre exemplaire le patrimoine des collectivités
- 9.3. Être exemplaire dans nos pratiques au sein des collectivités
- 9.4. Recenser et mettre en lien les initiatives du territoire
- 9.5. Intégrer l'économie circulaire dans l'ensemble des actions du PCAET

## 4.2 La stratégie détaillée

Pour répondre aux objectifs décrits ci-avant, le territoire a défini une stratégie qui fixe les orientations prioritaires pour chacune des thématiques.

Cette stratégie concerne aussi bien les interventions de la Communauté de Communes sur son patrimoine, ses compétences, que des interventions des acteurs du territoire (industries, agriculteurs, institutionnels, communes, habitants...).

La stratégie de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche se décline en **9 thématiques** :

1. **Logement** : un parc ancien à rénover
2. **Mobilité** : vers des modes de déplacements partagés et solidaires
3. **Énergies renouvelables** : un fort potentiel à exploiter et un enjeu d'aménagement du territoire
4. **Agriculture** : vers une adaptation des pratiques
5. **Alimentation** : prioriser le local et la qualité
6. **Ressources naturelles** : des richesses à préserver
7. **Déchets** : tous mobilisés pour moins jeter et mieux revaloriser
8. **Entreprises** : conforter la transition déjà engagée
9. **Collectivités exemplaires**

La structuration de la stratégie est issue de **la loi climat et résilience**. Le processus de concertation a été organisé autour de ces 9 axes.

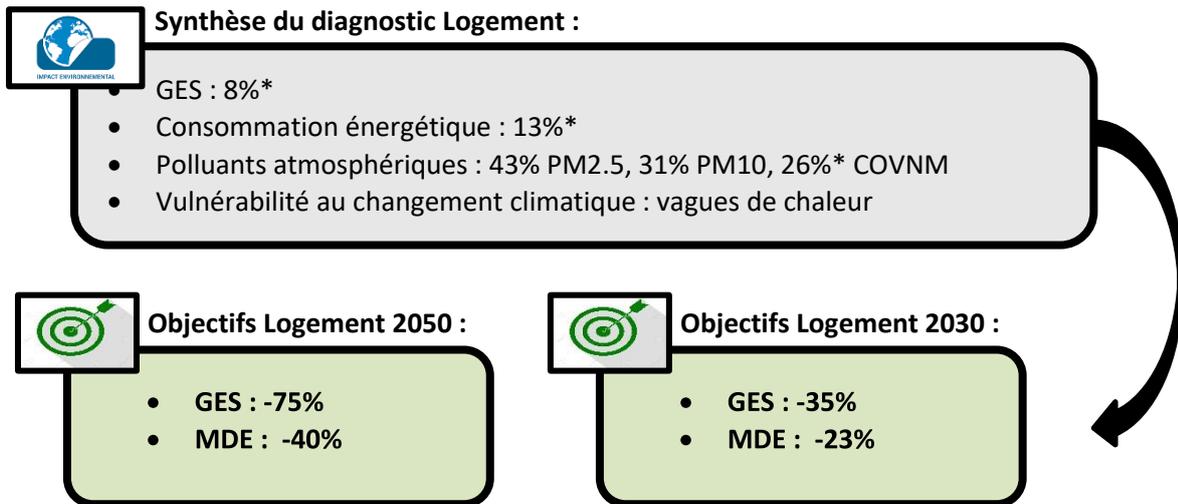
Cette lisibilité permet également de faciliter la mise en œuvre des actions d'un point de vue organisationnel (en identifiant par exemple rapidement les interlocuteurs privilégiés).

De plus, suite au rapport du GIEC et de l'IPBES du 10 juin 2021 qui appelle à traiter le climat et la perte de **biodiversité** conjointement, la notion de biodiversité sera traitée dans la thématique « ressources naturelles ».

Ci-après, chaque thématique est détaillée de la manière suivante :

- Les chiffres à retenir : diagnostic et objectifs à horizon 2050
- Les principaux enjeux et les spécificités du territoire
- Les actions du territoire
- En annexe 5, une quantification des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2050, réalisé grâce à l'outil Prosper.

#### 4.2.1 Logement : un parc ancien à rénover



Le secteur résidentiel est le 4<sup>ème</sup> émetteur de GES et le 3<sup>ème</sup> consommateur d'énergie. Ses objectifs sont très ambitieux, car son potentiel théorique de réduction l'est aussi.

- Sur le territoire, 40% des maisons et 52% des logements collectifs ont été construits avant 1974, donc avant la première réglementation thermique<sup>18</sup>. Rénover énergétiquement une maison ancienne permet de réduire de 70% les besoins en chauffage (qui représentent 63%<sup>19</sup> de la consommation énergétique des ménages). Elle apporte également de nombreux co-bénéfices, tel que : la baisse de la facture énergétique des ménages et l'amélioration du confort.

=> **La rénovation énergétique de l'habitat sera une des priorités du territoire.**

- Le chauffage est également responsable de 30 à 45% des émissions de particules fines, principalement en raison des chauffages au bois anciens et dans une moindre mesure des chauffages au fioul.

=> **La substitution des systèmes de chauffage fioul/bois ancien permettra de réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique.**

- Les ménages sont fortement touchés par l'augmentation du prix de l'énergie.

=> **La sobriété énergétique peut permettre de diminuer de 14% les consommations des ménages<sup>20</sup> (par exemple, baisser le thermostat de 1°C permet de gagner 7% sur la consommation de chauffage).**

Ainsi, le territoire agira pour :

**1.1 Sensibiliser à la rénovation et à la sobriété énergétique**

**1.2. Accélérer la rénovation énergétique du logement**

**1.3. Agir spécifiquement sur les systèmes de chauffage à énergie fossile et au bois ancien**

+ 8.3. Former les professionnels du bâtiment aux nouveaux enjeux (cf 8. ENTREPRISES)

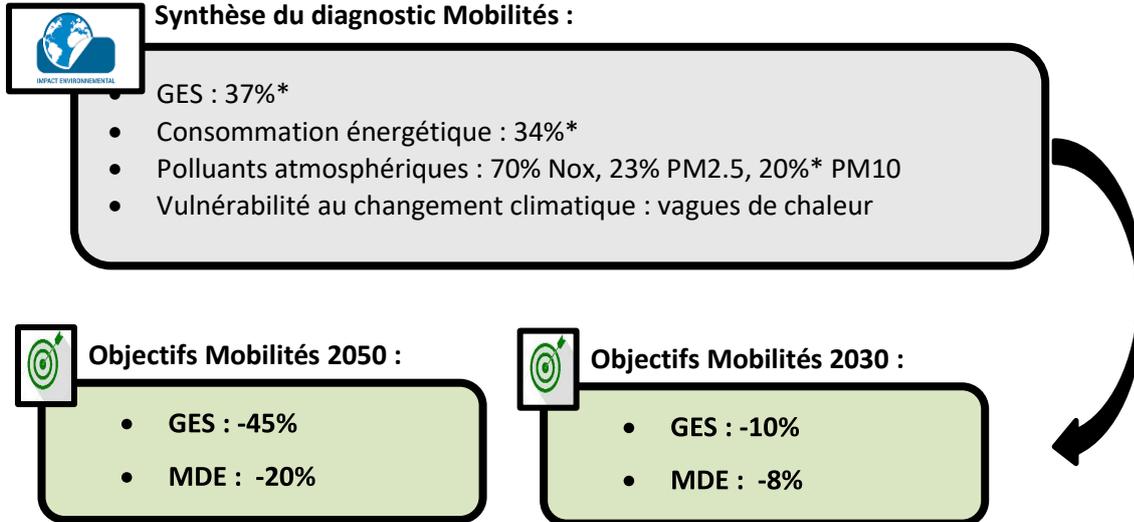
<sup>18</sup> Diagnostic PCEAT p18

<sup>19</sup> Diagnostic PCAET p20/21

<sup>20</sup> Diagnostic PCAET p102

\* des émissions du territoire

#### 4.2.2 Mobilité : vers des modes de déplacements partagés et solidaires



- Le transport ferroviaire ne représente que 0.2% des émissions de GES du transport, bien que le territoire dispose de **deux gares TER très dynamiques** qui desservent Lyon et Valence : Saint Rambert d'Albon et Saint Vallier.  
Le **transport routier** quant à lui représente **90%** de l'impact du transport.
- Le transit** (traversée du territoire sans s'y arrêter) **représente 55% des émissions de GES du secteur du transport** et s'explique par la présence de l'autoroute A7 qui traverse le territoire.  
Il est difficile d'agir sur le transit et le territoire n'a pas vocation à le faire. Aucune action ne sera donc mise en place à ce sujet.
- L'utilisation de la voiture pour des trajets interne à un fort impact.  
86% des trajets travail-domicile s'effectuent en voiture (contre 70% au niveau national), ce qui est relativement important.

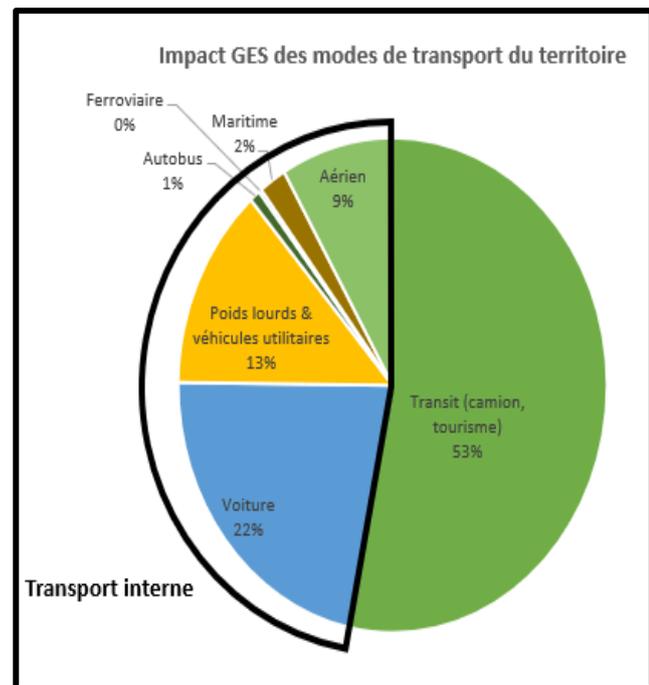


Figure 18 : Impact GES des différents modes de transport du territoire, en 2017

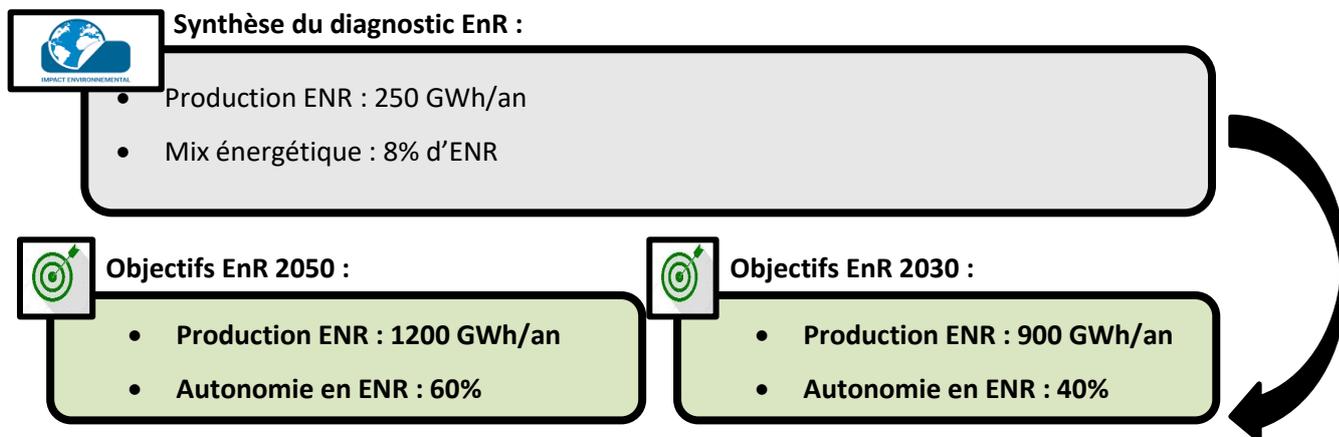
**=> Il est important de réduire l'impact du transport routier.**

Ainsi, le territoire agira pour :

- 2.1. Dynamiser les deux pôles gares**
- 2.2. Développer des modes actifs de déplacement**
- 2.3. Faire de la voiture un mode de transport partagé et solidaire**
- 2.4. Développer le transport multimodal pour les entreprises**

\* des émissions du territoire

#### 4.2.3 Énergies renouvelables : un fort potentiel à exploiter et un enjeu d'aménagement du territoire



Plusieurs **installations ENR sont déjà présentes sur le territoire**, dont voici des exemples :

- 15 éoliennes (6 éoliennes à Beausemblant, 7 à Lens-Lestang, 2 à La Motte-de-Galaure) produisent 95 GWh/an<sup>22</sup>.
- Une production de biogaz, au sein de l'entreprise SAICA, produit environ 45 GWh/an<sup>22</sup>
- Un méthaniseur sur Albon (Métabiotech) qui injecte 11GWh/an

- L'atteinte des objectifs se fera par la mise en place de projets structurants, mais également par l'addition d'une multitude de projets individuels.  
Parmi les projets structurants, celui de la **centrale biomasse de SAICA** devrait produire à terme environ 500 GWh/an<sup>23</sup>.

**=> Le projet de SAICA permettra de réaliser 60% des objectifs de production d'ENR en 2050. Un effort particulièrement important est à fournir pour les filières méthanisation, éolien et photovoltaïque pour les 40% autres.**

- De nombreux opérateurs privés se positionnent sur le territoire.  
**=> Le schéma de développement des ENRs permettra de définir la manière dont les ENRs se développeront sur le territoire : photovoltaïque, éolien, méthanisation.**

- Le diagnostic du PCAET montre des potentiels théoriques maximums faibles (< 50GWh/an) pour les filières : hydroélectricité, géothermie très basse température et solaire thermique.

**=> Ces filières ne seront pas prioritaires dans un premier temps.**

Ainsi, le territoire agira pour :

##### 3.1. Organiser le développement des énergies renouvelables

##### 3.2. Accompagner les projets ENR structurants

##### 3.3. Favoriser la mise en œuvre de projets individuels d'ENR

+ 1.3. Agir spécifiquement sur les systèmes de chauffage à énergie fossile et au bois ancien (cf 1. LOGEMENT)

+ 8.1. Soutenir les projets d'entreprises en lien avec la transition écologique

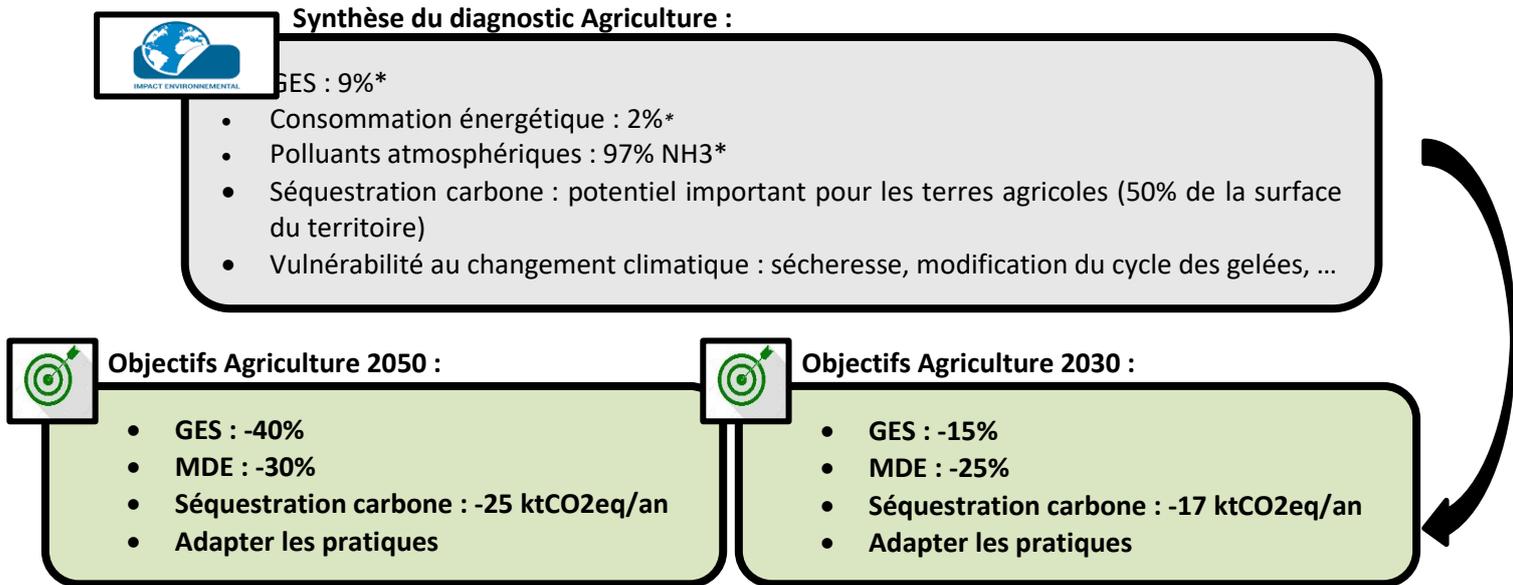
+ 9.2. Rendre exemplaire le patrimoine des collectivités (cf 9. COLLECTIVITÉS)

<sup>22</sup> Données issues de Terristory

<sup>23</sup> [http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524\\_FEI.pdf](http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524_FEI.pdf)

\* des émissions du territoire

#### 4.2.4 Agriculture : vers une adaptation des pratiques



- L'agriculture représente seulement 2% des consommations énergétiques du territoire mais pèse pour **9% des émissions de GES** :
  - GES énergétiques : 15%
  - GES non énergétiques : 85%
 Au niveau national, 55% des GES non énergétique est du protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), essentiellement lié à l'apport d'engrais azoté dans les sols et 45% est du méthane, principalement lié à l'élevage de ruminants.<sup>24</sup>  
**=> Nécessité d'agir en priorité sur les GES non énergétiques : élevage, engrais, changement d'affectation des sols, ...**
- L'agriculture souffre du **changement climatique** : sécheresse, tension sur la ressource en eau, modification du cycle des gelées et des précipitations. Il est nécessaire de **s'adapter** pour anticiper les conséquences du changement climatique actuelles et à venir.  
**=> Il est important d'accompagner l'évolution des pratiques.**
- L'agriculture, malgré sa superficie (50% du territoire), stock aujourd'hui peu de carbone, mais son potentiel est essentiel pour compenser les émissions de GES.  
**=> L'agriculture est essentielle pour compenser les émissions de GES (car elle occupe 50% de la superficie du territoire).**
- L'agriculture est responsable de presque la totalité des **émissions d'ammoniac** (déjections des animaux et engrais azotés).

Ainsi, le territoire agira pour :

- 4.1. Adapter les pratiques agricoles au changement climatique**
- 4.2. Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais azotés**
- 4.3. Développer les puits de carbone agricoles**
  - + 3.2. Accompagner les projets ENR structurants (cf 3. ENR)
  - + 6.1. Préserver notre ressource en eau (cf 6. RESSOURCES NATURELLES)

<sup>24</sup> « Quelle contribution de l'agriculture Française à la réduction des émissions de GES » de l'INRA  
 \* des émissions du territoire

#### 4.2.5 Alimentation : prioriser le local et la qualité.

Le territoire a pour volonté de développer un système alimentaire territorial et de structurer l'économie agro-alimentaire par le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité.

Afin de mieux appréhender les multiples enjeux en lien avec l'alimentation sur le territoire, la première étape consistera en la réalisation d'un diagnostic alimentaire partagé.

- Les productions agricoles du territoire sont **diversifiées** (céréales, arboricultures, maraichages) et pourraient permettre d'augmenter le taux de couverture. Aujourd'hui, seules **12% des exploitations sont identifiées en circuits courts**.
- 13% des surfaces agricoles sont en **bio** (26% en Drôme). Ce taux faible s'explique par la forte présence de vergers, difficile à conduire en bio, mais aussi par l'absence de silos de collecte sur le territoire. **2 AOC et 1 IGP** sont également présents sur le territoire.
- Dans une volonté locale d'agir pour **la prévention santé pour tous**, la priorité a été mise sur **la restauration collective**.

=> **Rendre accessible une alimentation locale et de qualité à tous, en particulier dans la restauration collective.**

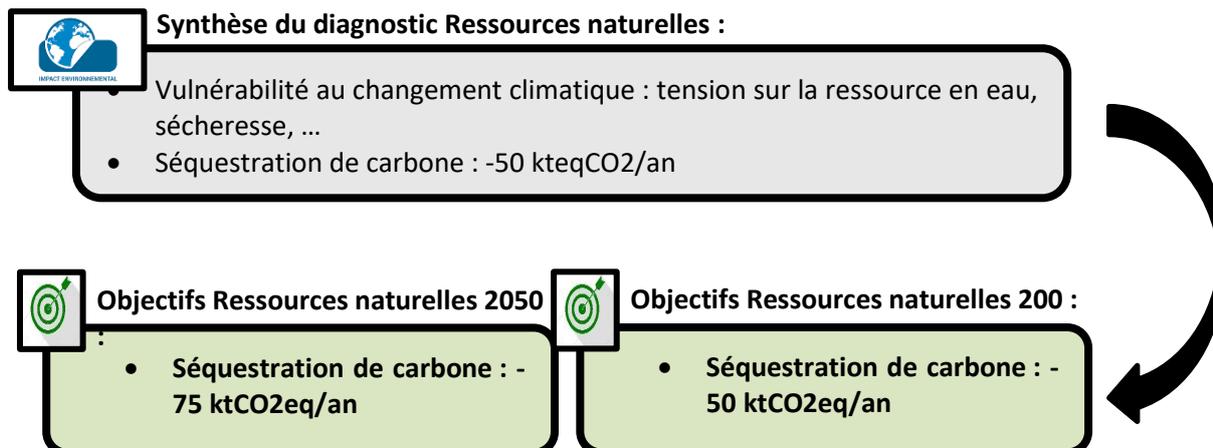
Ainsi, le territoire agira pour :

**5.1. Améliorer la qualité et la proximité de l'alimentation dans la restauration collective**

**5.2. Définir et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial**

+ 9.3. Être exemplaire dans nos pratiques au sein des collectivités (cf 9. COLLECTIVITÉS)

#### 4.2.6 Ressources naturelles : des richesses à préserver



- **Une tension sur la ressource en eau** se fait déjà très fortement sentir sur le territoire. A titre d'exemple et à cause de l'abaissement des niveaux des nappes et cours d'eau, le PGRE de la Galaure pourrait conduire à une baisse de 40% des prélèvements. Avec l'augmentation des épisodes de sécheresse et la hausse des températures, la situation risque de devenir critique.

=> **Le territoire agira afin de préserver la ressource en eau.**

- Aujourd'hui, **les forêts séquestrent 51 kteqCO<sub>2</sub>/an, soit 97% du carbone** du territoire pour une surface de seulement 22% du territoire. **Les émissions de GES du territoire sont de 600 kteqCO<sub>2</sub>/an.**

Pour que les espaces naturels puissent en séquestrer 75 kteqCO<sub>2</sub>/an à horizon 2050, il faut :

- Transformer 350 ha en forêts, ce qui représente 0.8% de la surface totale (pour mémoire, la superficie totale est de 42 000 ha)
- Préserver les forêts et prairies permanentes existantes, dont le stock de carbone dans le sol accroît d'après les dernières études<sup>25</sup>
- Arborer 1000 ha de sols imperméabilisés

=> **Les espaces naturels seront élargis et protégés, car ils ont un rôle essentiel dans la séquestration du carbone.**

- Face au déclin de **la biodiversité** (ex : disparition de 70% des vertébrés entre 1970 et 2016 à l'échelle mondiale<sup>26</sup>), le GIEC et l'IPBES appellent à traiter ces deux crises majeures conjointement. Le territoire veillera ainsi à travailler sur sa préservation. En lien avec la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030, le territoire s'engagera dans une augmentation et un élargissement des espaces protégés.

=> **Les espaces naturels seront élargis et protégés, car ils ont un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. Et la préservation des milieux aquatiques sera intensifiée, notamment dans les zones humides prioritaires.**

Ainsi, le territoire agira pour :

**6.1. Préserver notre ressource en eau**

**6.2. Planter des arbres**

**6.3. Préserver les espaces naturels et la biodiversité**

<sup>25</sup> Selon l'étude 4p1000 de l'INRAE, les forêts et prairies permanentes existantes accroissent le stockage de carbone dans le sol : [https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Etude\\_4pour1000\\_RESUME\\_Novembre%202020.pdf](https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Etude_4pour1000_RESUME_Novembre%202020.pdf) tableau 3. A l'échelle du territoire, cela représente à horizon 2050, une augmentation d'environ 15 ktCO<sub>2</sub>e/an.

<sup>26</sup> <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2020>

\* des émissions du territoire

#### 4.2.7 Déchets : réduire, réutiliser, recycler



**Synthèse du diagnostic Déchets :**

- GES : 2%\*

- La réduction des déchets passe indirectement par une **sobriété dans la consommation**, qui évitera leur production. En effet, la production impacte lourdement les émissions de GES.
- En France en 2018, 70% des déchets sont issus de la construction, 20% des entreprises (hors construction) et 10% des ménages<sup>27</sup>.

=> **L'ensemble des acteurs du territoire seront mobilisés.**

- Sur le territoire de Porte de DrômeArdèche, la collecte des déchets se fait sous trois formes et a **augmenté de 5%** depuis 2016 :
  - 4 **déchèteries** qui collectent 60% des tonnages. Depuis 2016, le tonnage par habitant et par an a augmenté de 10%<sup>28</sup>.
  - Les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMRs) qui collectent 30% des tonnages. Depuis 2016, le tonnage par habitant et par an a diminué de 7%<sup>28</sup>. La part des déchets organiques (déchets alimentaires, déchets de jardin, papiers souillés), qui pourraient être compostés s'élèvent à 40% de la poubelle d'OMR, soit environ 90 kg/hab/an<sup>29</sup>.
  - La **collecte sélective** qui collecte 10% des tonnages. Depuis 2016, le tonnage par habitant et par an a diminué de 3%<sup>28</sup>. Cependant, la part de déchets qui pourrait être valorisée par le biais de la collecte sélective s'élève à 32 % de la poubelle grise, soit environ 65 kg/hab./an<sup>29</sup>.

=> **La quantité de déchets doit être réduite.**

Pour information, la collecte des ordures est gérée par le SIRCTOM (en Point d'Apport Volontaire) et le traitement par le SYTRAD. L'association Tremplin a également ouvert deux ressourceries en insertion sur le territoire.

Ainsi, le territoire agira pour :

**7.1. Agir sur les déchets du grand public**

**7.2. Agir sur les déchets des acteurs économiques**

+ 9.3. Être exemplaire dans nos pratiques au sein des collectivités (cf 9. COLLECTIVITÉS)

<sup>27</sup> « Le flux des déchets en un coup d'œil » de l'ADEME

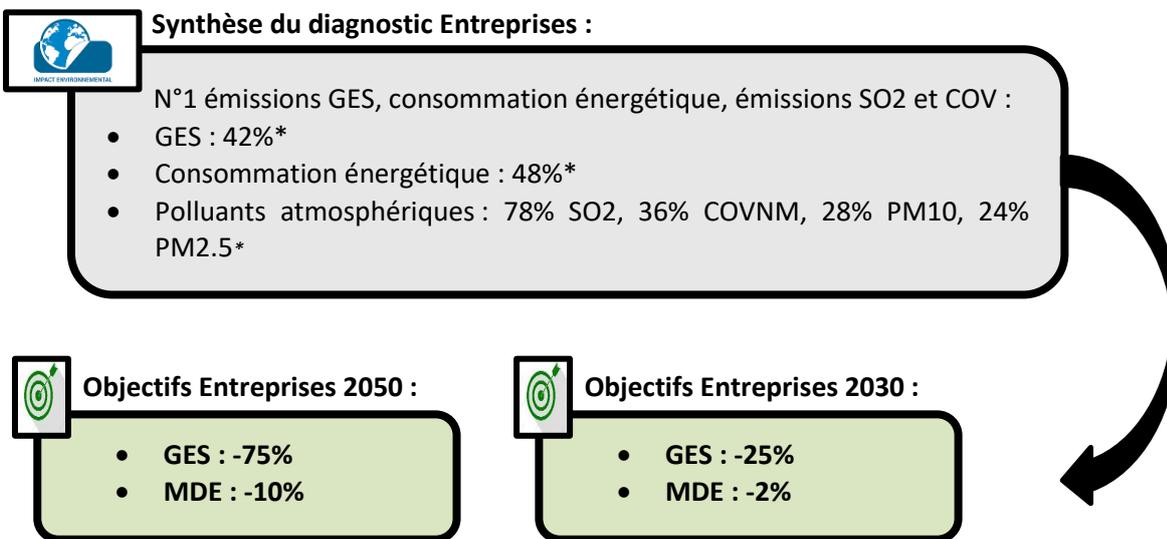
<sup>28</sup> Rapport annuel d'activité du SIRCTOM

<sup>29</sup> Vademecum SYTRAD

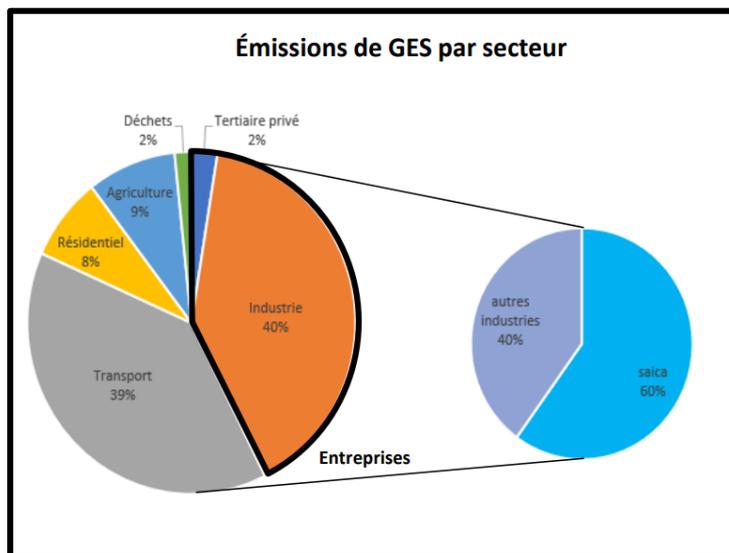
\* des émissions du territoire

#### 4.2.8 Entreprises : conforter la transition déjà engagée

Sont considérés : l'industrie, l'artisanat et le tertiaire privé.



- Le territoire est une marqué par la **forte présence d'industries**, dont certaines ont déjà engagé des actions de transition écologique. Le label « territoire d'industrie » en est une illustration.



- Les émissions de Gaz à Effet de Serre de l'industrie résultent principalement de la **combustion d'énergie fossile (88%)**.
- L'industrie papetière **SAICA paper** pèse pour 60% des émissions de GES des entreprises du territoire.

⇒ **Il est nécessaire d'impliquer encore plus les entreprises dans une démarche de transition écologique.**

Figure 19 : Part du secteur l'industriel dans les émissions de GES du territoire, en 2017

Ainsi, le territoire agira pour :

**8.1. Soutenir les projets d'entreprises en lien avec la transition écologique**

**8.2. Être exemplaire dans l'aménagement des nouvelles zones d'activités**

**8.3. Former les professionnels du bâtiment aux nouveaux enjeux**

+ 2.4. Développer le transport multimodal des entreprises (cf 2. MOBILITÉS)

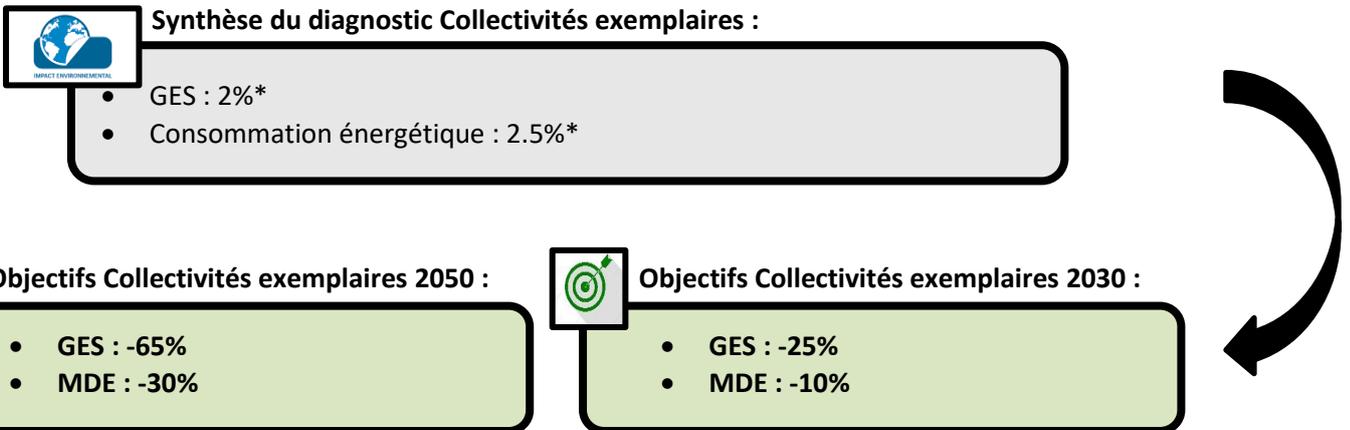
+ 6.1. Préserver notre ressource en eau (cf 6. RESSOURCES NATURELLES)

+ 7.2. Agir sur les déchets des acteurs économiques (cf 7. DÉCHETS)

\* des émissions du territoire

#### 4.2.9 Collectivités exemplaires

Les collectivités incluses : la communauté de communes, ainsi que les 35 communes du territoire.



*Il est considéré que le tertiaire public représente 35% des consommations, des émissions de GES et des polluants atmosphériques du secteur tertiaire.*

- Les collectivités pèsent pour 35% des consommations énergétiques du secteur tertiaire et provient principalement :
  - Des bâtiments publics : 445 000 m<sup>2</sup><sup>31</sup>, dont 35% sont des bâtiments administratifs, 35%<sup>31</sup> des bâtiments d'enseignements et 5% des bâtiments de santé et d'action sociale<sup>31</sup>
  - De l'éclairage public
  - La somme des autres activités des collectivités (ex : mobilité, déchets, ...)

**=> Son potentiel de réduction est important et il appartient aux seules collectivités de décider de sa mise en œuvre.**

- Les collectivités (Porte de DrômArdèche + communes) se doivent d'être exemplaires afin de sensibiliser les acteurs du territoire à la transition écologique.

**=> La valeur d'exemple est importante pour générer un effet d'entraînement.**

Ainsi, le territoire agira pour :

**9.1. Former, informer pour créer une dynamique autour de la transition écologique**

**9.2. Rendre exemplaire le patrimoine des collectivités**

**9.3. Être exemplaire dans nos pratiques au sein des collectivités**

**9.4. Recenser et mettre en lien les initiatives du territoire**

**9.5. Intégrer l'économie circulaire dans l'ensemble des actions du PCAET**

+ 6.2. Planter des arbres (cf RESSOURCES NATURELLES)

<sup>31</sup> Données issues de prosper  
 \* des émissions du territoire

## 5. ANNEXES

### 5.1 Annexe 1 : Extrait du compte rendu du séminaire des élus municipaux sur la thématique « logement »

SÉMINAIRE ÉLUS - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL  
9 JANVIER 2020

#### HABITAT

##### CONTEXTE NATIONAL

- En France, le secteur résidentiel représente 30 % des consommations énergétiques et plus de 12 % des émissions de gaz à effet de serre.
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 fixe notamment les objectifs suivants :
  - Rénover énergétiquement 500 000 logements par an, dont au moins la moitié est occupée par des ménages modestes
  - Rénover l'ensemble du parc immobilier aux normes « bâtiment basse consommation » d'ici à 2050.

##### QUELQUES REPÈRES EN PORTE DE DRÔMARDÈCHE

- La facture énergétique du résidentiel a augmenté de 40 % entre 2004 et 2017, et devrait augmenter de 70 % entre 2017 et 2030, avec une évolution plus forte sur le fioul (5.3 %/an) et l'électricité (4.6 %/an) que sur le bois et le gaz naturel.
- 74 % des consommations du résidentiel proviennent du chauffage et de l'eau chaude.
- 20 % des maisons sont encore chauffées au fioul, 30 % au bois.
- Les logements collectifs sont chauffés principalement au gaz et à l'électricité.



##### LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR NOTRE TERRITOIRE

- Accompagner les habitants (conseil, sensibilisation) dans leurs démarches de rénovation et plus généralement dans toute démarche de réduction des consommations.
- Rénover massivement les logements pour réduire les consommations énergétiques et les dépenses des ménages, améliorer la qualité de l'habitat et réduire les émissions de gaz à effet de serre.



#### HABITAT

##### SYNTHÈSE DES DÉBATS

- Attention aux démarches liées aux travaux à 1€ (pompes à chaleur, isolation) qui peuvent présenter des risques d'escroqueries. Par ailleurs, il y a peu de visibilité sur la pérennité de ce dispositif.
- Poursuivre et développer certaines actions déjà mises en place, en particulier le PIG « Habiter Mieux » (PIG HM) avec par exemple des permanences dans plus de communes.
- Certaines aides sont conditionnées à un minimum de 35 % d'économie d'énergie, seul qui peut freiner le déclenchement de certains travaux.
- Les propriétaires bailleurs peuvent être moins impliqués que les propriétaires occupants. Travailler avec les syndicats de copropriété pourrait permettre de les sensibiliser.
- Attention à la complexité des dossiers qui peuvent être un frein à la demande d'aide et donc aux travaux.
- Permis de louer sur Saint-Vallier : problème du dossier à refaire à chaque changement de locataire.
- Bilan triennal du PLH : permettra un point sur les actions à poursuivre, à améliorer ou à abandonner.
- Importance du classement énergétique pour tous les logements, aujourd'hui obligatoire uniquement pour les locations et les ventes.
- Problématique de la compétence technique de l'équipe municipale pour accompagner certaines démarches (ex : permis de louer).

##### PISTES D' ACTIONS PROPOSÉES

- Réaliser un audit / diagnostic des bâtiments par thermographie pour sensibiliser les propriétaires au problème d'isolation de leur logement.
- Renforcer et répéter régulièrement la communication : réunions à organiser dans chaque commune, courriers d'information aux propriétaires...
- Proposer un conseil interne à la communauté de communes à destination des particuliers et faire intervenir un architecte conseiller et/ou un bureau d'études en complément.
- Mettre en place des normes/recommandations pour la réhabilitation des bâtiments anciens.
- Rendre l'étude de l'autoconsommation obligatoire dans les constructions neuves.
- Apporter une aide pour l'intervention d'un thermicien en amont de travaux de rénovation.
- Mettre en place un bonus « isolation » pour les aides accordées dans le cadre de l'opération façade.

##### UNE ACTION EXISTANTE À DÉVELOPPER

- Améliorer l'offre de conseil sur la rénovation énergétique : conseil plus unifié, démarche proactive à destination des propriétaires...

##### UNE IDÉE À EXPLORER

- Réaliser une thermographie aérienne sur le territoire afin de sensibiliser les propriétaires et d'identifier les secteurs prioritaires à rénover.



Figure 20 : Extrait du CR du séminaire des élus municipaux de Laveyron du 09/01/2020

## 5.2 Annexe 2 : Méthodologie de déclinaison des objectifs régionaux en objectifs départementaux

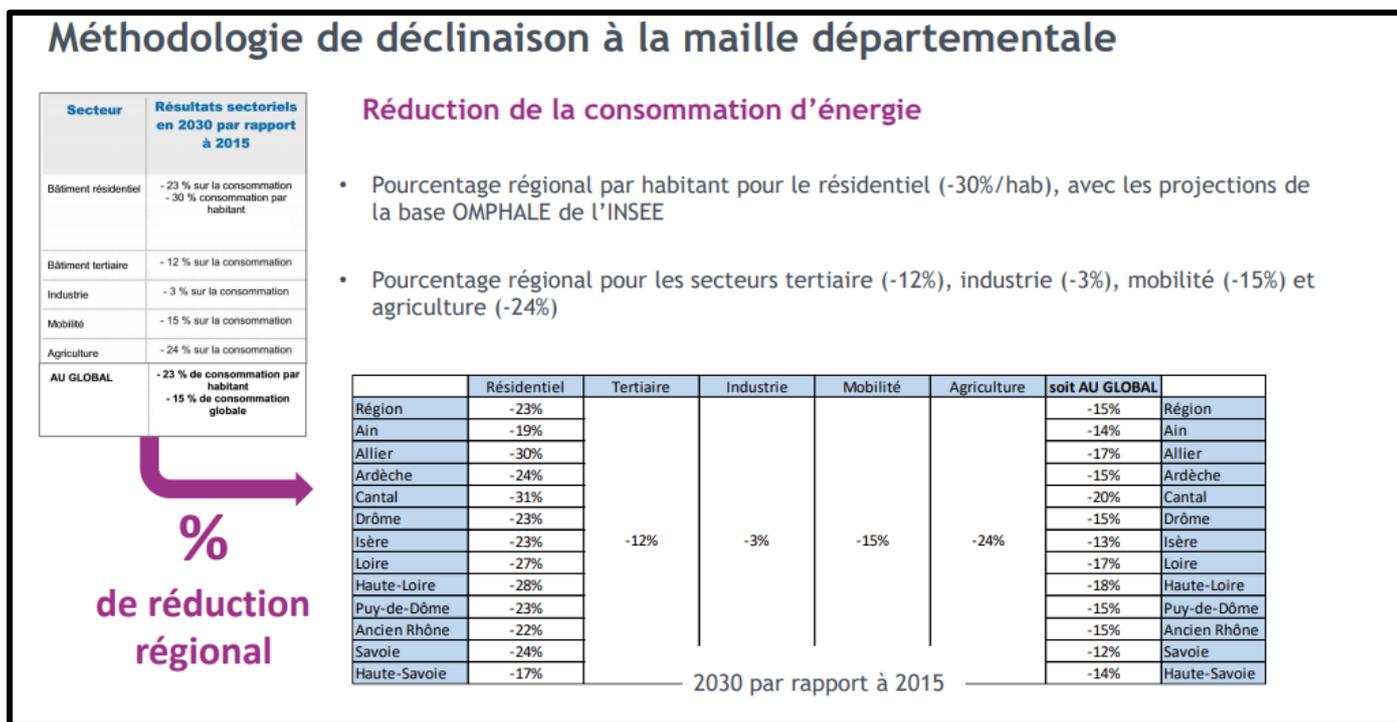


Figure 21 : Extrait du support de présentation de la méthode de déclinaison des objectifs de réduction de la consommation d'énergie à la maille départementale avec l'outil Prosper

### 5.3 Annexe 3 : Objectifs nationaux & régionaux

#### **Annexe 3.1 : objectifs en matière d'émissions de GES**

Objectifs nationaux : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/SNBC-2%20en%204%20pages%20web.pdf>

Objectifs régionaux : <https://fr.calameo.com/read/00011978182e4013b27e1> p63

#### **Annexe 3.2 : objectifs en matière de séquestration de carbone**

Objectifs nationaux : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/SNBC-2%20en%204%20pages%20web.pdf>

#### **Annexe 3.3 : objectifs en matière de maîtrise de l'énergie**

Objectifs nationaux : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/7-2>

Objectifs régionaux : <https://fr.calameo.com/read/00011978182e4013b27e1> p127

#### **Annexe 3.4 : objectifs en matière de production d'ENR**

Objectifs nationaux : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/7-2>

Objectifs régionaux : <https://fr.calameo.com/read/00011978182e4013b27e1> p122

#### **Annexe 3.5 : objectifs en matière d'émissions de polluants atmosphériques**

Objectifs nationaux : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques-reduire-pollution-lair>

Objectifs régionaux : <https://fr.calameo.com/read/00011978182e4013b27e1> p61

## 5.4 Annexe 4 : Objectifs chiffrés du territoire de Porte de DrômArdèche

### ➤ Objectif d'émissions de GES :

	2015	2020	2026	2030	2050
Résidentiel	50	47	38	33	11
Tertiaire	27	28	23	20	9
Transport routier	208	218	200	185	114
Autres transports	4	4	4	4	4
Agriculture	51	52	47	44	31
Gestion des déchets	10	10	10	8	6
Industrie	247	243	210	185	60
Branche énergie	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>597</b>	<b>601</b>	<b>532</b>	<b>479</b>	<b>236</b>

Figure 22 : Objectif de réduction des émissions de GES du territoire de Porte de DrômArdèche, en ktCO<sub>2</sub>eq/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

### ➤ Objectif de réduction des consommations énergétiques :

	2015	2020	2026	2030	2050
Résidentiel	369	351	302	284	227
Tertiaire	166	180	155	146	117
Transport routier	835	877	810	767	634
Autres transports	50	51	53	45	29
Agriculture	39	41	32	29	28
Gestion des déchets *	0	0	0	0	0
Industrie**	1 131	1 145	1 116	1 103	1 013
Branche énergie***	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 590</b>	<b>2 646</b>	<b>2 467</b>	<b>2 374</b>	<b>2 048</b>

Figure 23 : Objectif de réduction des consommations énergétiques du territoire de Porte de DrômArdèche, en ktCO<sub>2</sub>eq/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

\* Lié à la réduction des émissions de GES

\*\* Lié à l'augmentation de l'absorption de carbone

\*\*\* Lié à la fois à la réduction des émissions de GES et à l'augmentation de l'absorption de carbone

➤ **Objectif de production d'EnR:**

	2015	2020	2026	2030	2050
Eolien	43	95	109	116	131
Photovoltaïque	11	11	46	63	122
Solaire thermique	2	2	7	10	14
Hydraulique	1	1	1	1	1
Bois énergie	88	88	500	550	610
Méthanisation	41	41	74	143	263
PAC/Géothermie	19	19	21	23	31
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>258</b>	<b>758</b>	<b>906</b>	<b>1 172</b>

Figure 24 : Objectif de production d'ENR du territoire de Porte de DrômArdèche, en GWh/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

➤ **Objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphériques :**

	2015	2020	2026	2030	2050
Nox	1 164	1 125	962	864	633
PM10	270	272	206	167	129
PM2,5	270	272	206	167	129
COVNM	811	820	637	527	397
NH3	780	780	799	741	694
SO2	99	99	54	28	26

Figure 25 : Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de Porte de DrômArdèche, en t/an, à horizon 2026, 2030 et 2050

\* Lié à la réduction des émissions de GES

\*\* Lié à l'augmentation de l'absorption de carbone

\*\*\* Lié à la fois à la réduction des émissions de GES et à l'augmentation de l'absorption de carbone

➤ Objectifs de réduction d'émissions de Nox par secteur :

Nox	2015	2020	2026	2030	2050
Résidentiel	46	46	34	26	10
Tertiaire	9	9	6	5	2
Transport routier	806	767	703	664	554
Autres transports	19	20	14	11	4
Agriculture	108	108	79	61	24
Déchets	0	0	0	0	0
Industrie**	129	129	93	72	28
Branche énergie***	46	46	34	26	10
<b>Total</b>	<b>1 164</b>	<b>1 125</b>	<b>962</b>	<b>864</b>	<b>633</b>

Figure 26 : Objectif de réduction des émissions de Nox du territoire de Porte de Drôme Ardèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

➤ Objectifs de réduction d'émissions de PM10 par secteur :

PM10	2015	2020	2026	2030	2050
Résidentiel	84	86	65	52	40
Tertiaire	2	2	2	1	1
Transport routier	54	54	FAUX	46	43
Autres transports	11	11	8	7	5
Agriculture	44	44	34	27	21
Déchets	0	0	0	0	0
Industrie**	74	74	57	46	36
Branche énergie***	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>272</b>	<b>206</b>	<b>167</b>	<b>129</b>

Figure 27 : Objectif de réduction des émissions de PM10 du territoire de Porte de Drôme Ardèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

\* Lié à la réduction des émissions de GES

\*\* Lié à l'augmentation de l'absorption de carbone

\*\*\* Lié à la fois à la réduction des émissions de GES et à l'augmentation de l'absorption de carbone

➤ Objectifs de réduction d'émissions de PM2.5 par secteur :

PM2,5	2015	2020	2026	2030	2050
Résidentiel	74	76	53	39	26
Tertiaire	1	1	1	1	0
Transport routier	40	39	35	32	30
Autres transports	4	4	3	2	1
Agriculture	12	12	8	6	4
Déchets	0	0	0	0	0
Industrie**	40	40	28	21	14
Branche énergie***	0	0	0	0	0
Total	171	172	121	91	60

Figure 28 : Objectif de réduction des émissions de PM2.5 du territoire de Porte de Drôme Ardèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

➤ Objectifs de réduction d'émissions de COVNM par secteur :

COVNM	2015	2020	2026	2030	2050
Résidentiel	212	221	169	138	104
Tertiaire	0	0	0	0	0
Transport routier	84	84	77	73	67
Autres transports	3	3	2	2	2
Agriculture	159	159	124	103	78
Déchets	0	0	0	0	0
Industrie**	342	342	267	222	168
Branche énergie***	10	10	8	7	5
Total	811	820	637	527	397

Figure 29 : Objectif de réduction des émissions de COVNM du territoire de Porte de Drôme Ardèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

\* Lié à la réduction des émissions de GES

\*\* Lié à l'augmentation de l'absorption de carbone

\*\*\* Lié à la fois à la réduction des émissions de GES et à l'augmentation de l'absorption de carbone

➤ Objectifs de réduction d'émissions de NH3 par secteur :

NH3	2015	2020	2026	2030	2050
Résidentiel	0	0	0	0	0
Tertiaire	0	0	0	0	0
Transport routier	19	19	18	18	17
Autres transports	0	0	0	0	0
Agriculture	761	761	742	723	677
Déchets	0	0	0	0	0
Industrie**	0	0	0	0	0
Branche énergie***	0	0	0	0	0
Total	780	780	799	741	694

Figure 30 : Objectif de réduction des émissions de NH3 du territoire de Porte de Drôme Ardèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

➤ Objectifs de réduction d'émissions de SO2 par secteur :

SO2	2018	2026	2030	2050	0
Résidentiel	13	7	4	3	0
Tertiaire	7	4	2	2	0
Transport routier	1	1	0	0	0
Autres transports	0	0	0	0	0
Agriculture	4	2	1	1	0
Déchets	1	1	0	0	0
Industrie**	72	40	20	19	0
Branche énergie***	1	1	0	0	0
Total	99	54	28	26	-1

Figure 31 : Objectif de réduction des émissions de SO2 du territoire de Porte de Drôme Ardèche, en t/an, par secteur, à horizon 2026, 2030 et 2050

\* Lié à la réduction des émissions de GES

\*\* Lié à l'augmentation de l'absorption de carbone

\*\*\* Lié à la fois à la réduction des émissions de GES et à l'augmentation de l'absorption de carbone

## 5.5 Annexe 5 : Quantification des actions suivant les hypothèses du scénario retenu pour l'atteinte des objectifs fixés

La plupart de ces données sont issues du scénario réalisé sur Prosper. Elles permettent de donner **un ordre de grandeur** des actions à réaliser afin d'atteindre les objectifs du territoire à horizon 2050. Attention toutefois, certaines actions ne sont pas ou difficilement modélisables.

Le total du gain GES de l'ensemble des actions est égal à -415 ktCO2e/an, ce qui correspond à la différence entre les émissions actuelles de GES et les objectifs d'émissions à horizon 2050.

Thématique et objectif de réduction GES à horizon 2050 (/2015)	Quantification des actions	Impact GES des actions à horizon 2050 (en ktco2e/an)
<b>Logement</b> - 40* ktco2e/an	• 400 logements rénovés <sup>32</sup> par an (soit 80% du parc à horizon 2050)	-13
	• Substituer 170 chaudières fossiles par an (soit 50% des chaudières fossiles à 2050)	-11
	• Diminuer de 15% sa consommation d'énergie	-6
	• Tendanciel <sup>33</sup>	-6
<b>Mobilité</b> - 95* ktco2e/an	• Réduire de 40% l'impact des kms réalisés en voiture pour le transport interne	-20 <sup>34</sup>
	• Réduire l'impact du transport transit (bornes électriques, aires covoiturage, ...)	-15 <sup>34</sup>
	• Réduire de 40% l'impact des kms réalisés par les poids lourds et utilitaires pour le transport interne	-8 <sup>34</sup>
	• Tendanciel <sup>33</sup>	-37
<b>ENR</b> Contribue aux autres thématiques	• 0.8 méthaniseurs par an (10 GWh/an)	-12
	• 0.2 éoliennes par an (2.5MW)	-3
	• 200 petites installations PV (10kWc) & 15 installations sur grande toiture (150kWc) par an	-10 (émissions évitées)
	• 135 chauffe-eaux solaires individuels (2Mwh/an) & 10 chauffe-eau solaires collectifs (10Mwh/an) par an	-2 (émissions évitées)
	+ voir entreprises : centrale biomasse de SAICA 500 GWh/an <sup>35</sup> + voir logement : 170 chaudières fossiles/bois ancien substitués par des chaudières bois /PAC par an (soit 40% des chaudières fossiles à 2050)	
<b>Agriculture</b> - 45*** ktco2e/an	• 170 ha/an (soit 35% des grandes cultures à 2050) ont recourt au couvert intermédiaires (CIPAN) et à des haies (60m/ha) + 95 ha/an ont recourt à l'agroforesterie (soit 20% des grandes cultures à 2050)	-18 <sup>36</sup>

<sup>32</sup> Rénovation thermique moyenne : diminution de 35% des besoins en chauffage, de 2% des besoins en climatisation, et de 10% des autres usages.

<sup>33</sup> « Ce qu'il se passerait s'il n'y avait aucune action de la part des collectivités locales ». Sources : INSEE (démographie), scénario SRCAE, scénario national DGEC

<sup>34</sup> Données non issues de Prosper

<sup>35</sup> [http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524\\_FEI.pdf](http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524_FEI.pdf)

<sup>36</sup> Données issues de ALDO

\* Lié à la réduction des émissions de GES

\*\* Lié à l'augmentation de l'absorption de carbone

\*\*\* Lié à la fois à la réduction des émissions de GES et à l'augmentation de l'absorption de carbone

	<ul style="list-style-type: none"> <li>60ha/an (soit 35% des prairies à 2050) ont recourt à de l'agroforesterie et à des haies (100m/ha)</li> </ul>	-9 <sup>36</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les apports de fertilisants azotés sur 35% des surfaces</li> </ul>	-6
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire de 50% la consommation de produits pétroliers</li> </ul>	-4
<b>Ressources naturelles</b> - 25** ktco2e/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>13 ha/an (soit 0.9% du territoire à 2050) de zones artificialisées ou de cultures sont transformées en forêts</li> </ul>	-10 <sup>36</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement naturel du stockage de carbone dans les sols des forets</li> </ul>	-15 <sup>37</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>35 ha/an (soit 35% des sols imperméabilisés à 2050) des sols imperméabilisés sont arborés</li> </ul>	-8 <sup>36</sup>
<b>Entreprises</b> - 200* ktco2e/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centrale biomasse de SAICA 500 GWh/an<sup>1</sup></li> </ul>	-100
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Substitution de 200 GWh/an d'énergie fossile vers ENR dans l'industrie</li> </ul>	-40
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire de 10% la consommation de gaz dans l'industrie (-90 GWh/an)</li> </ul>	-20
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénover 50% du parc de bâtiment tertiaire privé en BBC + substituer 50% des chaudières fossiles</li> </ul>	-10
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tendancier<sup>33</sup></li> </ul>	-25
<b>Collectivités</b> - 6* ktco2e/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénover 8000m2/an de bâtiments publics en BBC (soit 50% du parc à 2050)</li> </ul>	-4
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Substituer 50% des chaudières fossiles</li> </ul>	-3

<sup>37</sup> Étude 4p1000 de l'INRAE : [https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Etude\\_4pour1000\\_RESUME\\_Novembre%202020.pdf](https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Etude_4pour1000_RESUME_Novembre%202020.pdf)

\* Lié à la réduction des émissions de GES

\*\* Lié à l'augmentation de l'absorption de carbone

\*\*\* Lié à la fois à la réduction des émissions de GES et à l'augmentation de l'absorption de carbone